Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9170807
Centre d'intérêt : 160

Crevier, Yvon.

Rapport du Comité sur l'entretien du parc immobilier / par Yvon Crevier. -- Version finale. -- Montréal : Fédération des cégeps, 1987.
82 f. : ill. ; 28 cm.

En tête du titre : Commission des affaires matérielles et financières. Notes bibliogr. au bas des p.

Vedette(s)-secondaire(s) : Fédération des cégeps. Comité sur l'entretien du parc immobilier • Fédération des cégeps. Commission des affaires matérielles et financières

Descripteur(s) : Budget • Financement • Besoins financiers • Entretien • Bâtiment • Collège

Ce texte est une analyse complète des budgets en entretien-réparation distribués par le Ministère aux cégeps. Il est déposé par le comité sur l'entretien du parc immobilier en vue d'une prise de décision par la C.A.M.A.F. A partir d'une analyse de chacun des facteurs utilisés pour les budgets normalisés et des données budgétaires disponibles sur les budgets particuliers, un nouveau modèle est proposé. Au niveau de la norme, le modèle recommande des corrections au calcul du facteur régional (mise à jour du taux), de l'âge des édifices (correction sur la base des investissements depuis 1967) et du taux de dépréciation (calcul sur la base de la valeur de remplacement). Il propose de nouveaux facteurs pour tenir compte de la clientèle adulte et de la complexité architecturale. De plus, le comité suggère de formaliser les investissements en amélioration-transformation ce qui refléteraient le vécu. Au niveau de la répartition des ressources, le modèle vise une plus grande normalisation des budgets quant à l'allocation des ressources et une planification qui se rapproche davantage des besoins des collèges.

Type de document :

9170807

COMMISSION DES AFFAIRES MATÉRIELLES
ET FINANCIÈRES

RAPPORT DU COMITÉ SUR L'ENTRETIEN DU PARC IMMOBILIER

(VERSION FINALE)

PAR: YVON CRÉVIER
2 AVRIL 1987

89-610-24
124-3722

COMMISSION DES AFFAIRES MATÉRIELLES
ET FINANCIÈRES

RAPPORT DU COMITÉ SUR L'ENTRETIEN DU PARC IMMOBILIER

(VERSION FINALE)

PAR: YVON CREVIER

2 AVRIL 1987

REMERCIEMENTS

Le comité des ressources matérielles tient à souligner que la rédaction de ce rapport ainsi que la recherche documentaire a été rendue possible grâce au stage recherche-observation de monsieur Yvon Crevier dans le cadre de sa maîtrise en administration publique.

Nous tenons à remercier aussi tous les membres du personnel de la Fédération des cégeps et de la Direction générale des études collégiales qui ont accepté de collaborer avec ce dernier.

TABLE DES MATIÈRES PAGE

I SOMMAIRE 3

II AVANT-PROPOS 4

III INTRODUCTION 8

IV DÉFINITION 10

V LE MODÈLE ACTUEL 15

V.1 NIVEAU D'INVESTISSEMENT ANNUEL 23
V.2 ÂGE DES ÉDIFICES 37
V.3 FACTEUR D'ÉLOIGNEMENT 42
V.4 FACTEUR CLIENTÈLE 46

VI PROPOSITION DE RÉVISION DE LA NORME ACTUELLE EN ENTRETIEN RÉPARATION 51

VII PROPOSITION DE RÉVISION DE LA RÉPARTITION DES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS 55

VIII RECOMMANDATIONS 58

IX CONCLUSION 62

ANNEXE A - Valeur de remplacement par collège 63

ANNEXE B - Calcul de rajeunissement par collège 65

ANNEXE C - Évolution historique des budgets d'investissements 80

ANNEXE D - Liste des membres du comité réacteur 83

I SOMMAIRE

Ce texte est une analyse complète des budgets en entretien-réparation distribués par le ministère aux cégeps. Il est déposé par le comité sur l'entretien du parc immobilier en vue d'une prise de décision par la C.A.M.A.F. À partir d'une analyse de chacun des facteurs utilisés pour les budgets normalisés et des données budgétaires disponibles sur les budgets particuliers, un nouveau modèle est proposé.

Au niveau de la norme, le modèle recommande des corrections au calcul du facteur régional (mise à jour du taux), de l'âge des édifices (correction sur la base des investissements depuis 1967) et du taux de dépréciation (calcul sur la base de la valeur de remplacement). Il propose de nouveaux facteurs pour tenir compte de la clientèle adulte et de la complexité architecturale. De plus, le comité suggère de formaliser les investissements en amélioration-transformation ce qui refléteraient le vécu.

Au niveau de la répartition des ressources, le modèle vise une plus grande normalisation des budgets quant à l'allocation des ressources et une planification qui se rapproche davantage des besoins des collèges.

II AVANT-PROPOS

C'est en janvier 1986 que la Commission des affaires matérielles et financières de la Fédération des cégeps confiait au comité de la gestion des ressources matérielles un mandat visant principalement à déterminer les investissements requis pour maintenir le parc immobilier des collèges.

Dans un rapport du comité de la Fédération (Rapport Sanssouci) sur la révision du mode de financement, daté de septembre 1985, qui identifiait les dossiers financiers importants pour le réseau collégial, on retrouve l'essentiel de la problématique posée par la remise en état des installations physiques des collèges. L'extrait suivant tiré intégralement du Rapport Sanssouci sert de toile de fond à l'analyse qui sera faite:

> *"La grande majorité des institutions a été mise sur pied entre 1967 et 1972; tout au long de cette période (et même jusqu'en 1977/1978) des investissements importants ont été consacrés au réaménagement des bâtiments existants (dont certains datent du début du siècle), très souvent à l'agrandissement de ces derniers et à la construction de nouvelles installations. Compte tenu que le réseau a été en bonne partie constitué de toute pièce, il est possible que la concurrence (inévitable) inter-collèges n'ait pas permis à chaque institution d'obtenir toutes les ressources dont il aurait pu avoir besoin; dans la mesure où l'appréciation d'une telle situation risque vite de devenir une question de jugement personnel, nous pouvons au moins croire à la nécessité de devoir corriger tôt ou tard la situation. Il peut s'agir là d'une certaine forme d'iniquité, mais nous n'estimons pas possible d'en évaluer les effets financiers de façon directe.*

La valeur aux livres des bâtiments du réseau collégial serait d'environ 900 millions de dollars; cette évaluation tient compte des constructions proprement dites et du mobilier intégré; généralement, les normes de gestion en immeubles, dont celles de l'APPA, (association physical plant administrator) fixent à 2% de la valeur des bâtiments, des systèmes mécaniques et de la structure. Sur cette base seulement, il conviendrait donc que le réseau dispose de 18 millions annuellement pour éviter une détérioration de ses biens. Toutefois, cette évaluation serait sous-estimée.

Faute d'une étude exhaustive, il est difficile de préciser le montant requis, mais nous pouvons croire à l'existence d'un écart significatif par rapport aux allocations versées.

L'évaluation des besoins financiers des collèges en matière d'entretien constitue un effort sérieux des gestionnaires pour assurer le meilleur usage à long terme des équipements payés par la société québécoise.

Si nous tentons de définir les paramètres quantitatifs qui peuvent servir à l'évaluation de l'état de gravité de la situation, nous devons isoler tout d'abord les données qui ont trait à la bâtisse de celles qui touchent les biens meubles (mobilier/appareillage), évaluer l'écart entre les sommes totales consacrées par le réseau pour l'entretien des bâtiments et celles qui auraient dû être injectées. Le montant théorique requis équivaudrait pour chacune des années de l'horizon concerné (de 5 à 7 années) à 2% de la valeur indicée du parc immobilier. Les sommes consacrées par le réseau correspondent quant à elles au budget d'investissement normalisé d'entretien-réparation et aux budgets spéciaux. La valeur des écarts pour

l'ensemble des années constitue le niveau minimal des ressources additionnelles requises pour limiter les effets de la détérioration du parc actuel." (1)

Le comité de la gestion des ressources matérielles de la C.A.M.A.F. se propose de pousser plus loin cette réflexion dans le présent document et traitera tout particulièrement les points suivants:

1 - Évaluer les sommes à consacrer à l'entretien pour limiter les effets de la détérioration du parc immobilier actuel des collèges.

2 - Évaluer l'ampleur des retards dans le maintien des immobilisations, techniquement appelés entretien différé, causés par l'insuffisance des subventions.

3 - Recommander un mode de répartition équitable des montants alloués au budget normalisé d'entretien-réparation.

À cet effet le comité des ressources matérielles mis sur pied par la C.A.M.A.F. est composé de cinq représentants des collèges et d'une personne ressource de la Fédération des cégeps. Le travail du comité s'est échelonné sur la période de janvier 1986 à février 1987.

---

(1) Rapport Sanssouci, C.A.M.A.F., septembre 1985

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

CÔTÉ, HENRI-PAUL	PRÉSIDENT DU COMITÉ DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT, CÉGEP DE CHICOUTIMI
CREVIER, YVON	SECRÉTAIRE DU COMITÉ ET DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT, CÉGEP LIONEL-GROULX
CHARRON, JEAN	DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT, COLLÈGE DE SHERBROOKE
GALARNEAU, ANDRÉ	DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS, CÉGEP AHUNTSIC
RACINE, RÉAL	DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT, CÉGEP FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
ROUSSEL, RICHARD personne ressource	DIRECTEUR DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES FÉDÉRATION DES CÉGEPS

III INTRODUCTION

Les prochaines années verront-elles apparaître la mise en place de pratiques de normalisation des budgets d'investissements? L'idée n'est pas nouvelle et beaucoup de choses ont été dites à ce sujet. Déjà en 1982, le Conseil des collèges (1) relevait dans un document sur l'autonomie des cégeps que le contrôle des activités dans les affaires matérielles était plus important que les autres contrôles imposés aux collèges en particulier par rapport à la mission éducative. Le thème d'une autonomie plus grande est toujours d'actualité en 1986 et a fait l'objet d'une prise de position de la C.A.M.A.F. (2) pour une plus grande décentralisation quant à l'allocation des ressources.

Pour le comité, la question revêt un intérêt primordial et il considère que le mouvement amorcé en 1984-1985 avec une plus grande normalisation de l'enveloppe budgétaire devrait s'accentuer. Le nouveau mode d'allocation des budgets (3) devrait d'ailleurs inclure les budgets relatifs aux investissements. Il appartient aux administrations locales de gérer leurs édifices autant au niveau du maintien en état qu'au niveau du budget de fonctionnement.

Il va sans dire que, pour être autonomes en matière d'entretien du parc immobilier, les collèges doivent disposer pour le maintien en état des édifices des ressources financières actuellement gérées par la D.R.M.F. Le but de ce rapport est donc d'établir le niveau et la répartition des ressources requises.

---

(1) Les cégeps, collèges d'État ou établissements autonomes?, version abrégée, Conseil des collèges, Robert Isabelle, 1982.

(2) Vers une autonomie réelle, Fédération des cégeps, février 1986.

(3) Un nouveau processus d'allocation des budgets pour les cégeps, DGEC, Québec, septembre 1986.

Notre méthode consistera à analyser chacun des facteurs actuellement utilisés pour l'attribution des budgets d'investissements, de les réévaluer et de proposer des éléments d'un nouveau modèle d'allocation des ressources. Le comité compte atteindre ce but en respectant les règles d'équité dans le même sens que l'entend le ministère (4), à savoir que chacun des collèges, quelle que soit sa taille, son âge ou sa localisation, bénéficie des mêmes avantages.

Les données techniques sur les collèges ainsi que les relevés financiers des budgets d'investissements des années antérieures colligés par la D.G.E.C. serviront à dégager nos principales hypothèses. Il n'était pas possible en effet pour le comité de visiter les 44 collèges afin de vérifier les réalisations faites avec les budgets, ni d'analyser l'état détaillé de chacun des édifices; par contre, les membres du comité ont procédé à une certaine validation des données auprès de quelques collèges du réseau en particulier auprès des collèges membres du comité réacteur (annexe D). Il appartient donc à chaque collège, après avoir consulté ce rapport, de faire savoir au comité les éléments à ajouter ou soustraire parmi ceux proposés.

---

(4) Un nouveau processus d'allocation des budgets pour les cégeps, D.G.E.C., Québec, septembre 1986.

IV DÉFINITION

Les membres du comité ont cru nécessaire de clarifier les termes employés dans le domaine du maintien des bâtisses. Pour ce faire, nous suggérons d'uniformiser le langage employé en avançant quelques définitions. Le document sur les critères d'immobilisation de février 1986 a servi de référence (5).

Depuis janvier 1984, suite à une recommandation du secrétariat du Conseil du trésor, le terme entretien-réparation est utilisé par la D.G.E.C. pour identifier le budget normalisé en investissements et les budgets spéciaux. C'est seulement dans le guide de préparation des budgets des investissements (6) qu'on retrouve une définition du terme, à savoir:

> *"Réparation aux édifices afin d'en enrayer la détérioration et de les rendre conformes aux lois et règlements concernant la santé et la sécurité".*

Pour les administrateurs des collèges, les catégories de travaux ne sont pas bien définies et la plupart utilisent des termes différents pour signifier la même chose. Actuellement, le terme entretien-réparation est utilisé dans les collèges à la fois pour le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, d'où la difficulté d'interpréter exactement les données et de transmettre les informations. Le comité recommande les catégories budgétaires suivantes:

---

(5) Critères d'immobilisations, C.A.M.A.F., février 1986.

(6) Guide pour la préparation des budgets des investissements 1986-1987, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

1° Entretien-réparation, un terme réservé pour les dépenses imputées au budget de fonctionnement.

2° Rénovation-réfection, un terme réservé pour la catégorie de dépenses en investissements connue actuellement sous le terme d'entretien-réparation et couvrant spécifiquement l'enveloppe des édifices et les systèmes.

3° Amélioration-transformation, un terme réservé pour la catégorie de dépenses en investissement pour les travaux de modifications mineures connue sous le terme "changement de cloisons".

En tenant compte de ces catégories budgétaires, le comité recommande des définitions plus précises.

DÉFINITIONS RECOMMANDÉES

ENTRETIEN - RÉPARATION *

Ensemble de travaux exécutés dans le but de maintenir les biens en état de rendre les services pour lesquels ils ont été acquis, fabriqués, etc., sans ajouter de valeur aux biens.

Toutes les dépenses, frais ou coûts nécessaires sont imputés au budget de fonctionnement.

RÉNOVATION - RÉFECTION *

Ensemble de travaux exécutés dans le but de maintenir en état les immeubles, les systèmes mécaniques et électriques ou de les remettre dans leur condition première.

* Ces travaux ne changent en rien les fonctions et l'utilisation des locaux.

AMÉLIORATION - TRANSFORMATION

Ensemble de travaux exécutés expressément dans le but d'apporter des modifications aux caractéristiques de l'immeuble pour le rendre plus fonctionnel, d'adapter l'édifice à des besoins particuliers ou d'en améliorer la qualité.

PRÉCISION SUR LA TERMINOLOGIE RECOMMANDÉE

ENTRETIEN ET RÉPARATION (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ce qui fonctionnait hier doit fonctionner aujourd'hui. Il n'y a pas de valeur ajoutée significative.

RÉNOVATION ET RÉFECTION (BUDGET D'INVESTISSEMENTS)

Ce qui fonctionne aujourd'hui doit fonctionner et être performant demain. Il y a valeur ajoutée significative.

Évidemment, il y a entre les deux une zone grise qui doit être départagée. La manière de le faire est d'utiliser la notion de valeur significative car, dans certains cas, un pourcentage pourrait être imputé à "entretien et réparation" et la différence à "investissement".

EXEMPLE

Devant l'obligation de changer un contrôle Honeywell défectueux de 200$ ou, à cause de l'évolution technologique, d'en acheter un plus performant à 500$, vous faites un choix: si vous choisissez le modèle à 200$, il s'agit d'entretien; si vous choisissez celui de 500$, il y a 200$ comptabilisé à "entretien et réparation" et 300$ à "investissement".

Voilà pour la théorie. Mais pour des raisons pratiques que chaque collège doit déterminer, lorsqu'il y a quelques unités à changer, dont la somme est inférieure par exemple à 1 000$, la dépense serait imputée à "entretien et réparation". Si la dépense est supérieure à 1 000$ et qu'il y a valeur ajoutée, la dépense serait imputée à "investissement".

Il devient évident que le critère de valeur ajoutée détermine s'il s'agit de dépenses imputées à "fonctionnement" plutôt qu'à "investissement".

Pour des raisons pratiques, il faut faire intervenir la notion de valeur significative (la loi ne s'applique pas aux choses de peu d'importance, traduction de l'expression latine: de minimis non curat lex); c'est à chaque collège ou au ministère de déterminer dans la zone grise le montant à considérer comme valeur significative.

AMÉLIORATION - TRANSFORMATION

La réalité des travaux d'amélioration ou transformation mineurs est une constante dans le réseau collégial. Tel que mentionné, l'absence d'une directive très précise et d'une terminologie exacte perpétue cet état de fait. Tous les intervenants autant dans les collèges qu'à la D.G.E.C. reconnaissent la difficulté de gérer ces demandes qui, bien que mineures, sont quelquefois inévitables pour permettre l'enseignement dans des conditions optimales. Même plus, et le virage technologique en est un exemple, on accorde des budgets en appareillage pour l'achat de micro-ordinateurs alors que les installations électriques sont insuffisantes.

La plupart des collèges ont résolu ce problème en consacrant de façon informelle un certain pourcentage (20 à 30%) du budget d'entretien-réparation* à des fins d'amélioration-transformation.

Reconnaître cette réalité c'est appeler les choses par leur nom. Les budgets devraient aussi refléter la réalité et un certain montant annuel devrait être affecté sous cette rubrique.

Le ministère commence d'ailleurs à partager cette opinion dans la préparation des budgets d'investissements 1987-1988 (7). En effet, en suggérant aux collèges de consacrer au moins 80% du budget de l'enveloppe à l'entretien-réparation, le ministère reconnait le vécu des améliorations-transformations. Le ministère devrait donc prévoir un budget pour ce type de travaux dans une enveloppe budgétaire indépendante de l'entretien-réparation.

* Terme actuellement utilisé par le ministère pour le budget normalisé d'investissements.

---

(7) Guide pour la préparation des budgets des investissements 1987-1988, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

V LE MODÈLE ACTUEL

La règle de calcul actuelle des budgets d'investissements normalisés a été établie en 1984-1985 par la Direction des ressources matérielles et financières (8). La norme d'un collège pour l'entretien-réparation est établie suivant la formule suivante:

BUDGET = G x V x Kcl x Kb x Kr

"G"	=	facteur d'âge du collège
"V"	=	superficie des planchers en mètres carrés multipliée par quatre cent quatre-vingts dollars (480$) qui est la valeur immobilière normalisée par le ministère des Affaires municipales.
"Kcl"	=	facteur de clientèle
"Kb"	=	facteur budgétaire actuellement fixé à environ 0,25% de la valeur immobilière
"Kr"	=	facteur régional des coûts de construction

Notre intention est de reprendre chacun de ces facteurs pour en déterminer la composition et en discuter la pertinence en vue de présenter un nouveau modèle.

Nous engloberons dans notre analyse l'ensemble des budgets actuellement consentis selon les termes du ministère aux fins d'entretien-réparation, c'est-à-dire la norme annuelle et les

---

(8) Budget des investissements du collégial, Répartition des normes pour 1984-1985, D.R.M.F., Québec, janvier 1984.

budgets spéciaux d'investissements à l'exception des travaux de construction majeurs. Le total de ces investissements en 1986-1987 a été de 13,9 millions dont 4,2 millions ont été normalisés suivant la formule ci-dessus, la différence étant répartie par la D.G.E.C. après analyse des demandes. On retrouve aux tableaux 0 à 5 aux pages 17 à 21, le bilan des budgets d'investissements pour les années 1982-1983 à 1986-1987, tel que fourni par la D.R.M.F.

Comme mentionné, la balance du budget soit 9,7 millions est répartie suivant l'appréciation par la D.R.M.F. des projets déposés par les collèges dans un plan annuel, un plan directeur ou un plan triennal. On estime entre 60 et 70 millions l'ensemble des demandes déposées annuellement par le réseau collégial.

La répartition des budgets particuliers par la D.R.M.F. se fait de façon individuelle. La procédure consiste pour les chargés de projet à faire une analyse de chacune des demandes, compte tenu des besoins de chaque collège. L'appréciation des besoins est basée sur la connaissance qu'ont ces derniers de l'état des édifices. Ensuite un comité décide de la pertinence d'un projet par rapport à l'ensemble des projets soumis par les collèges. Les budgets sont ensuite accordés en deux phases annuelles.

Comme il n'existe pas de règle bien définie pour la répartition budgétaire de ces budgets particuliers, nous recommandons que dans un nouveau modèle des éléments d'une politique d'encadrement pour la sélection des projets particuliers soient introduits pour tenir compte du rattrapage qui doit être réalisé dans le réseau.

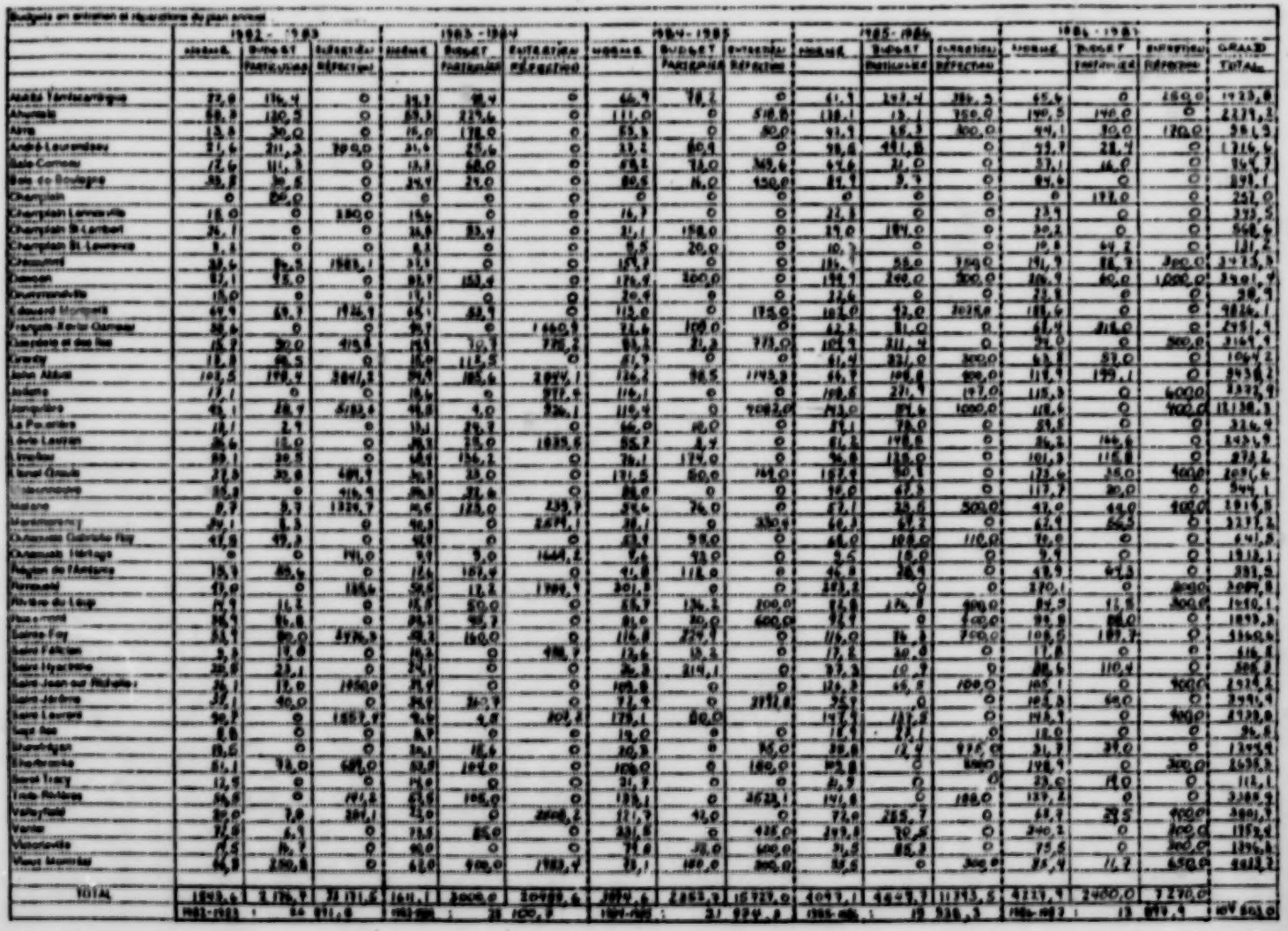

TABLEAU - 0 SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 1982-1987

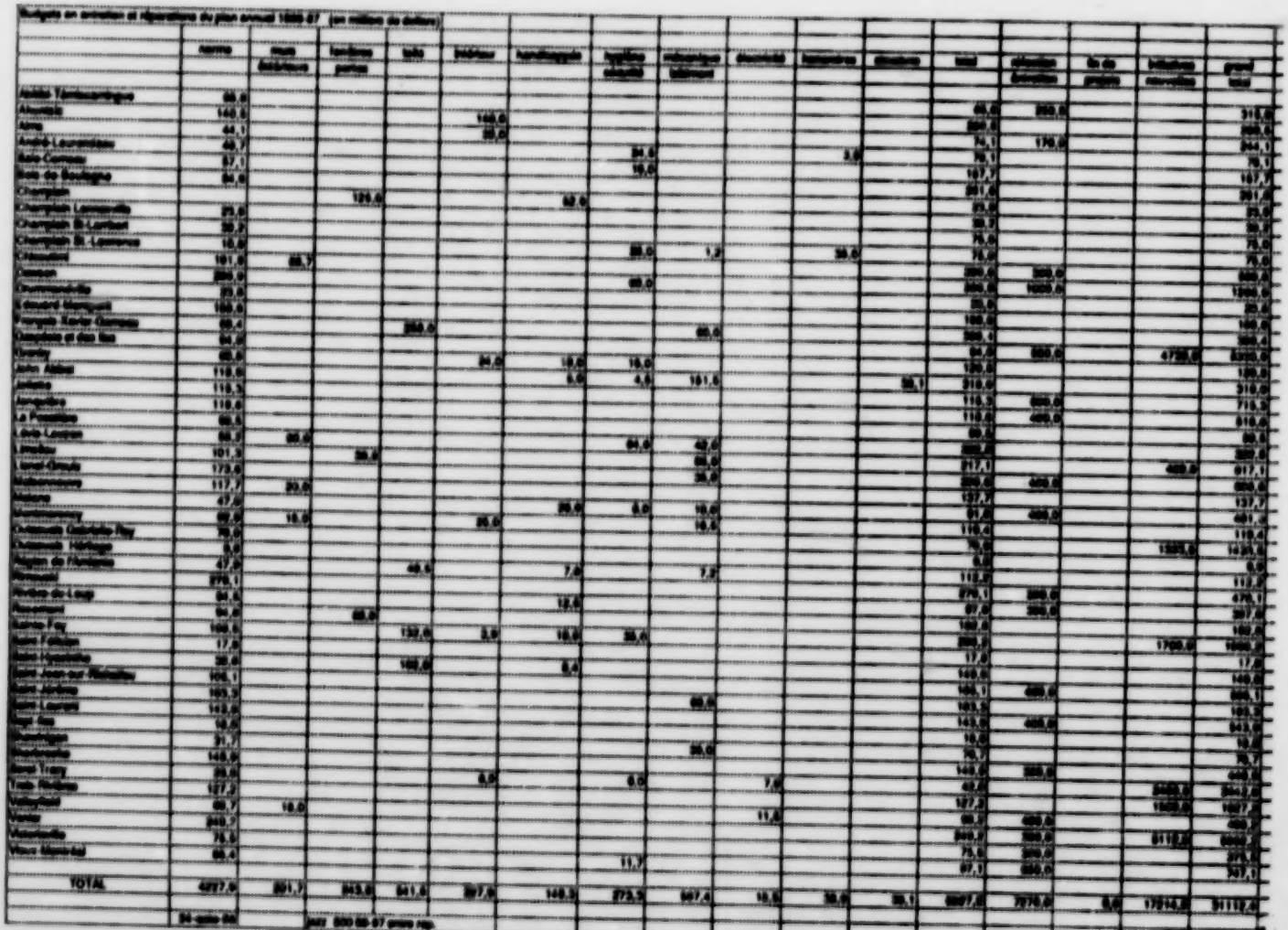

TABLEAU - 1 BUDGET EN ENTRETIEN ET REPARATION - PLAN ANNUEL 1986-1987

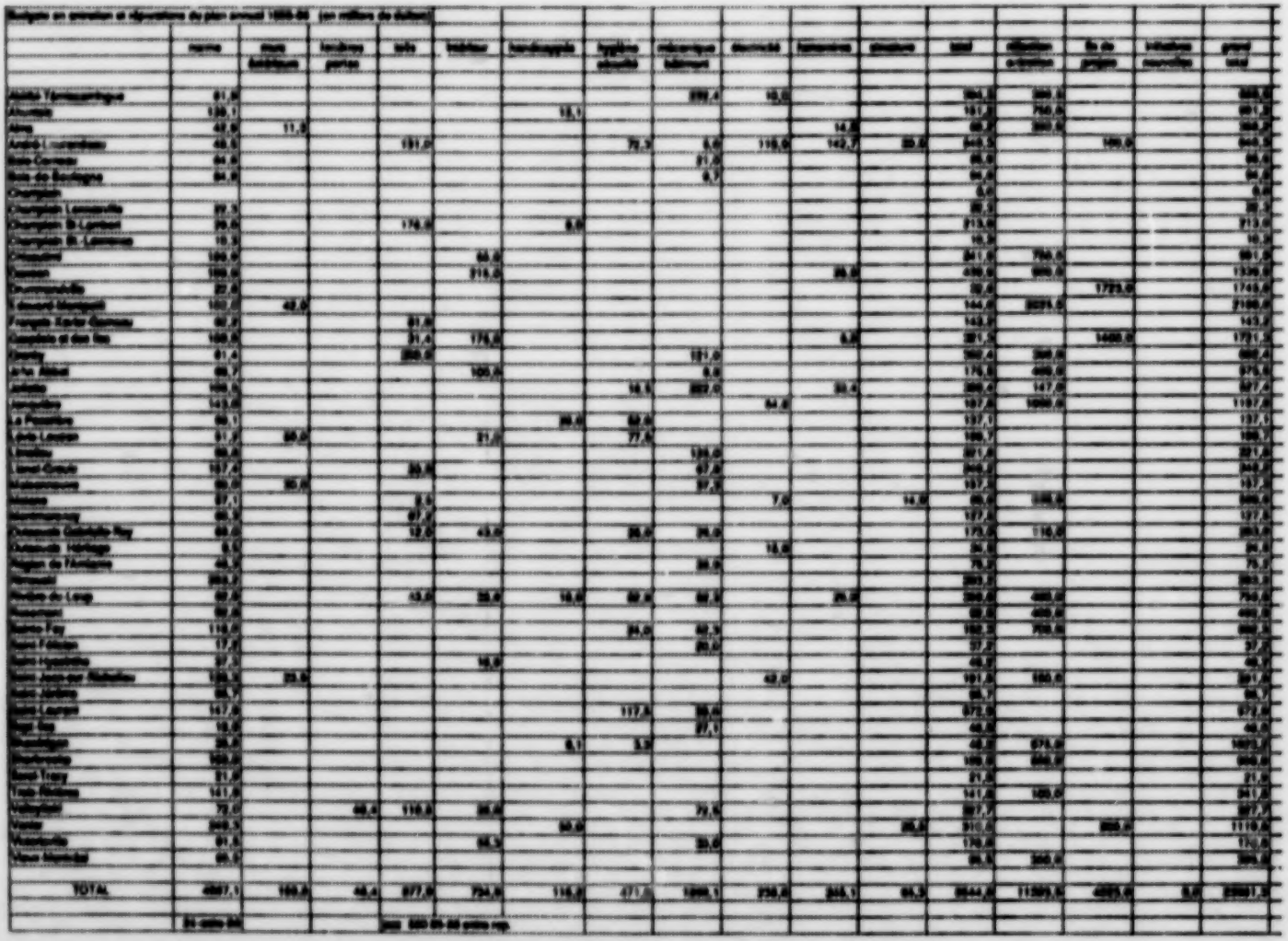

TABLEAU - 2 BUDGET EN ENTRETIEN ET REPARATION - PLAN ANNUEL 1985-1986

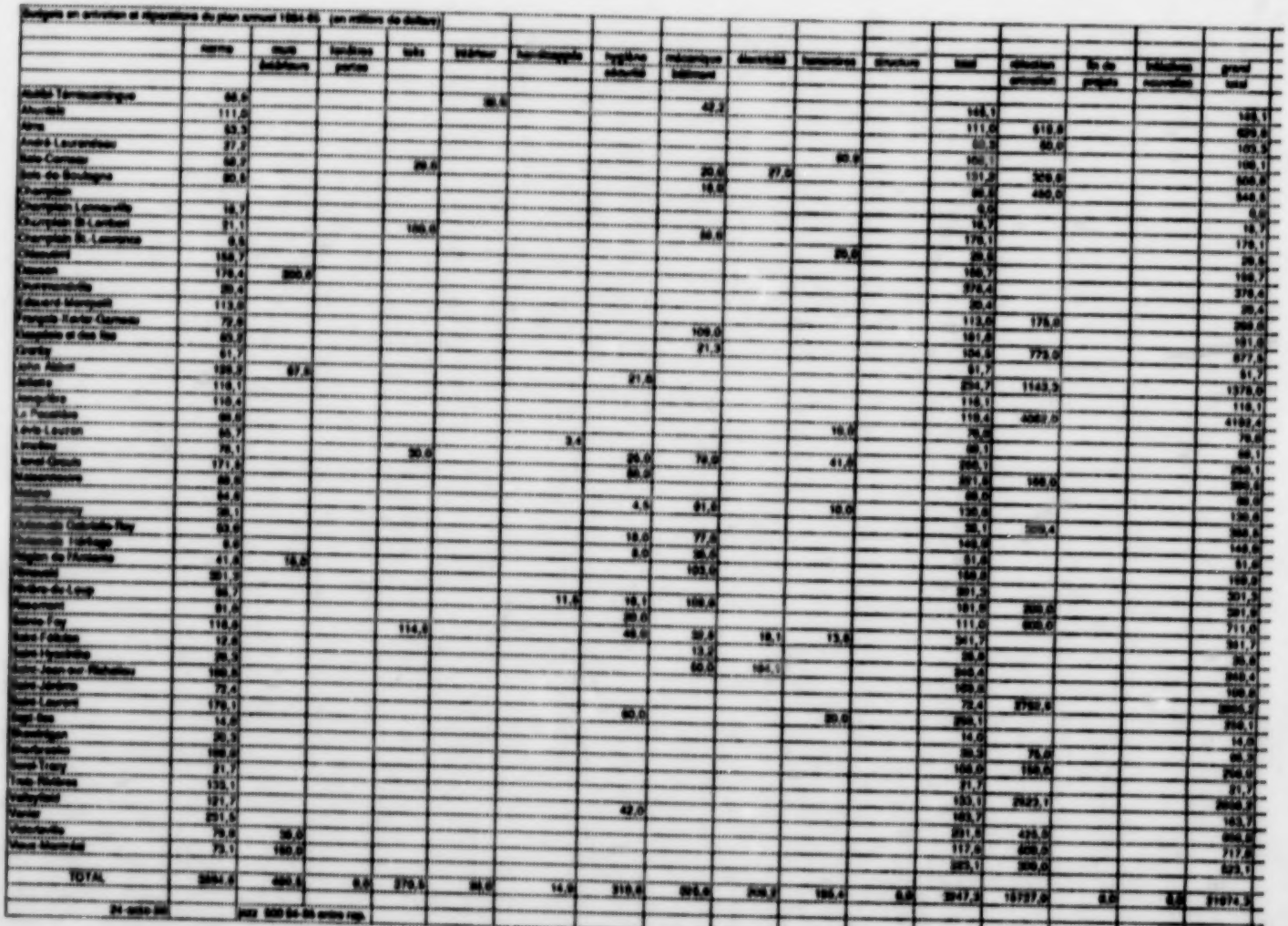

TABLEAU - 3 BUGET EN ENTRETI[illegible] ET REPARATION - PLAN ANNUEL 1984-1985

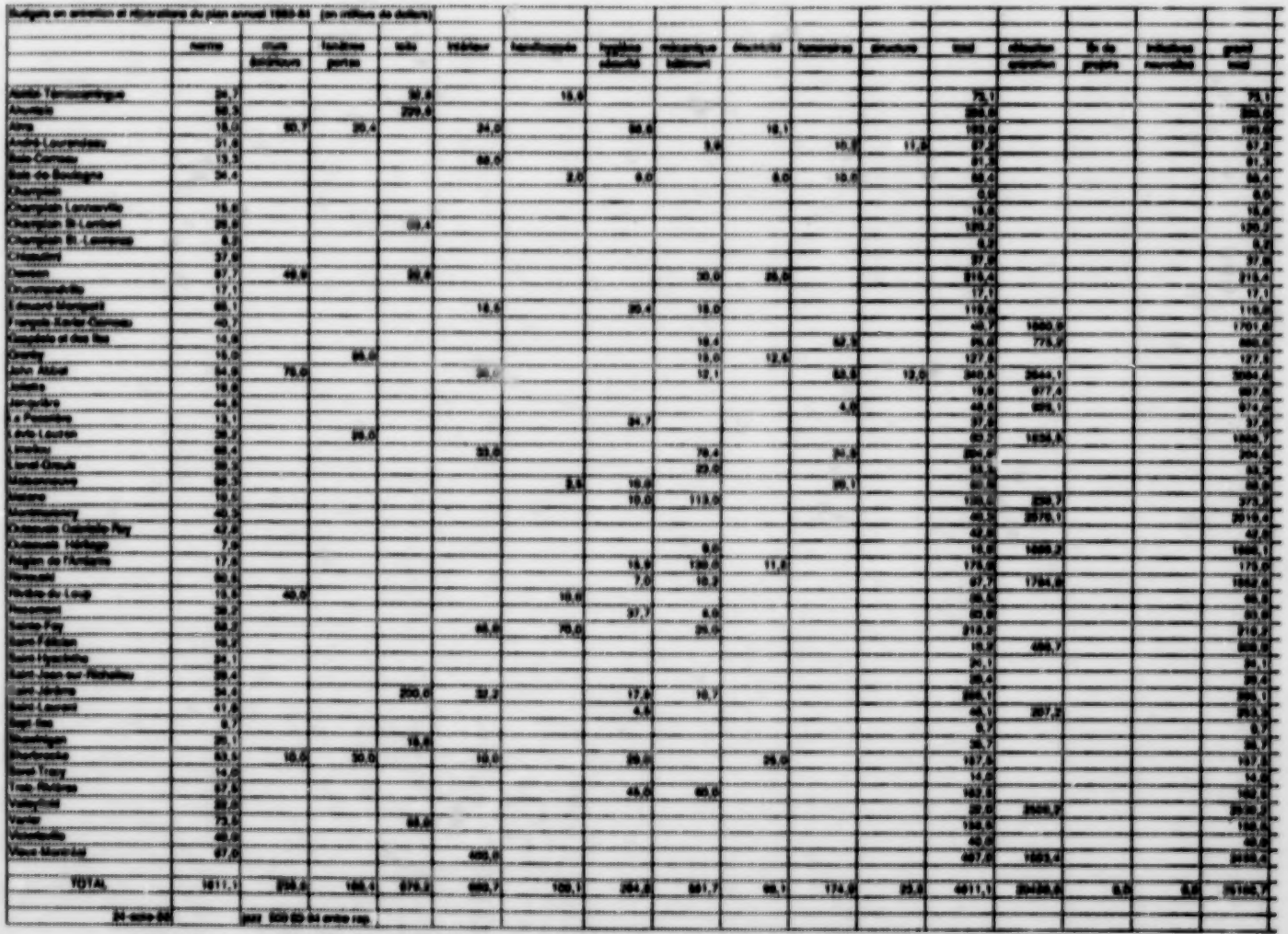

TABLEAU - 4 BUDGET EN ENTRETIEN ET REPARATION - PLAN ANNUEL 1983-1984

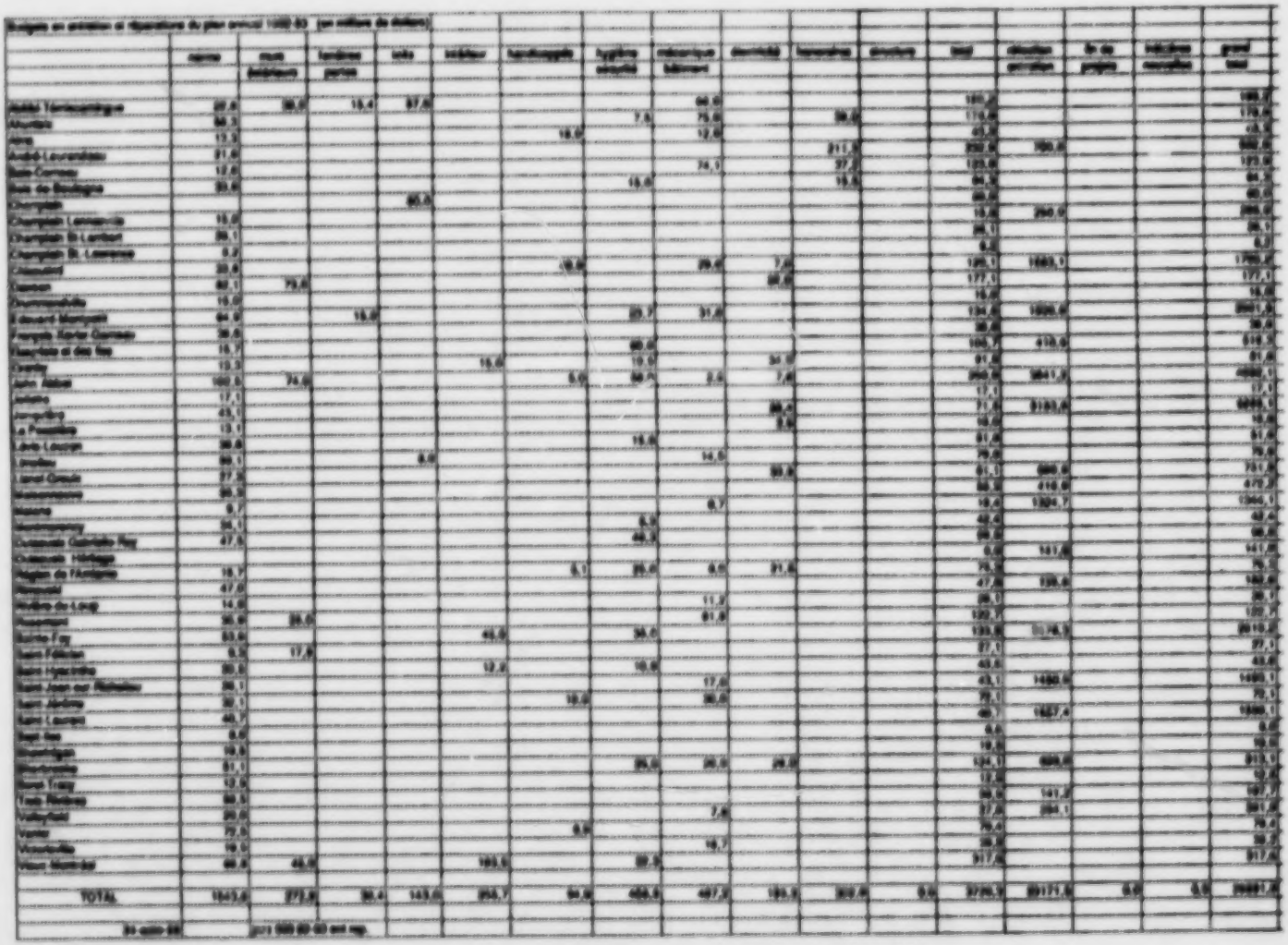

TABLEAU - 5 BUDGET EN ENTRETIEN ET REPARATION - PLAN ANNUEL 1982-1983

V LE MODÈLE ACTUEL

V.1 NIVEAU D'INVESTISSEMENT ANNUEL

A) LA SITUATION ACTUELLE

La DRMF a déterminé à partir de données recueillies dans le Boeck Building Valuation Manual (9) la dépréciation annuelle des édifices du réseau collégial à 1% par année. La durée de vie utile d'une bâtisse a ainsi été fixée en moyenne à 100 ans pour l'ensemble du réseau. Cette dépréciation est calculée sur la valeur immobilière (480$ le mètre carré suivant la norme établie par le ministère des Affaires municipales) et la D.R.M.F. assume que, pour maintenir l'état du réseau, on devrait investir annuellement 1% de cette valeur en incluant certains facteurs de pondération.

En utilisant les chiffres fournis par la D.G.E.C. pour le budget normalisé 1986-1987 (tableau 6), on constate que l'investissement annuel théorique normalisé devrait se situer aux environs de 16 millions de dollars par année (colonne P) alors qu'actuellement il n'est que de 4,2 millions (0,25% colonne Q pondération établie suivant la disponibilité budgétaire). La balance du budget disponible, soit 9,7 millions en 1986-1987 (référence tableau 1) a été répartie suivant les besoins identifiés à partir des demandes provenant des collèges comme déjà mentionné. Cette démarche soulève la question d'équité et, comme on l'a souligné auparavant, il est difficile d'en évaluer les effets financiers.

---

(9) Budget des investissements 1984-1985, D.R.M.F., Québec, janvier 1984.

TABLEAU 6

Aux fins de calcul du rajeunissement, la D.R.M.F. utilise une valeur de remplacement de 8,50$ le mètre carré par année pour la remise à neuf, ce qui signifie un budget global théorique requis de 226$ millions (tableau 7, colonne Q) basé sur l'âge moyen du réseau de 14,2 années en 1986-1987.

Ce montant de 226$ millions constitue la somme maximale requise pour la remise à neuf du parc immobilier des collèges. Il s'agit du montant théorique qui représente l'écart entre les sommes totales qui ont été consacrées par le ministère pour l'entretien des bâtiments et celles qui auraient dû être injectées. Il est évident toutefois qu'un tel montant théorique ne tient pas compte de l'état réel des édifices, mais de l'âge seulement de ces derniers. On verra à la lumière de l'analyse du facteur âge les corrections à apporter au tableau. Par contre, en l'absence d'une évaluation complète collège par collège, c'est une base de discussion qui mérite d'être explorée.

B) LE TAUX DE DÉPRÉCIATION DE LA THÉORIE À LA RÉALITÉ

Le comité s'est penché sur le barème utilisé par le ministère et a consulté de nombreux documents sur la question. Plusieurs spécialistes de l'évaluation et en particulier les auteurs récents de la théorie du "Life cycle cost" (10) établissent la durée de vie utile des édifices à une moyenne différente de la D.G.E.C., soit 50 ans.

Dans l'avant-propos, il était fait référence aux normes de l'A.P.P.A. qui évaluent à 2% (soit une durée de vie de 50 ans) le coût de la dépréciation des édifices. Notre démarche a consisté à vérifier avec d'autres auteurs la pertinence ou non de cette affirmation.

---

(10) Life cycle cost data, Alphonse De[illegible]sola et Stephen Kirk, Mc Graw Hill, 1983.

TABLEAU 7 SIMULATION DES SOMMES REQUISES POUR LA REMISE À NEUF DU RÉSEAU

A	D	K	Q
NOM DU COLLÈGE	SUPERFICIE M²	ÂGE 86 *	REMISE À NEUF ** (850$/M²)
(25) ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	31,363	14,1	3,758,855
(7) AHUNTSIC	63,389	15,9	8,567,025
(40) ALMA	23,520	14,4	2,878,850
(18) ANDRÉ-LAURENDEAU	40,389	2,9	955,590
(23) BOIS-DE-BOULOGNE	38,179	17,8	5,776,480
(38) CHAMPLAIN-LENNOXVILLE	16,619	0,9	127,135
(27) CHAMPLAIN ST-LAMBERT	22,506	7,7	1,473,020
(47) CHAMPLAIN ST-LAWRENCE	8,193	9,0	626,765
(20) CHICOUTIMI	55,889	25,8	12,256,460
(1) DAWSON	70,889	23,9	14,401,100
( ) DRUMMONDVILLE	16,722	0,8	113,710
(3) ÉDOUARD-MONTPETIT	86,718	12,0	8,845,235
(14) FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU	37,088	13,7	4,318,900
(33) GASPÉ	30,689	18,0	4,695,420
(37) GRANBY	21,939	21,7	4,046,650
(42) HAUTERIVE	22,027	16,2	3,033,120
(8) JOHN ABBOTT	51,540	19,7	8,630,375
(29) JOLIETTE	34,335	28,2	8,230,100
(16) JONQUIÈRE	64,613	12,9	7,084,815
(41) LA POCATIÈRE	24,293	16,0	3,303,850
(21) LÉVIS-LAUZON	44,490	3,6	1,361,395
(4) LIMOILOU	55,177	11,5	5,393,550
(24) LIONEL-GROULX	51,156	30,5	13,262,195
( ) MAISONNEUVE	51,542	15,3	6,703,040
(44) MATANE	25,366	14,4	3,104,800
(12) MONTMORENCY	49,096	6,9	2,879,480
(17) OUTAOUAIS (GABRIELLE ROY)	37,260	10,7	3,388,800
(46) OUTAOUAIS (HÉRITAGE)	6,790	1,1	65,170
(35) RÉGION DE L'AMIANTE	26,101	11,1	2,462,630
(13) RIMOUSKI	76,336	29,9	19,400,795
(39) RIVIÈRE-DU-LOUP	39,278	15,8	5,275,035
(19) ROSEMONT	42,480	18,3	6,607,764
(5) SAINTE-FOY	57,976	14,4	7,096,260
(43) SAINT-FÉLICIEN	11,202	3,6	342,780
(28) SAINT-HYACINTHE	30,515	9,0	2,334,400
(26) SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	37,505	23,2	7,395,985
(22) SAINT-JÉRÔME	39,046	21,2	7,036,090
(15) SAINT-LAURENT	53,786	22,0	10,057,980
(45) SEPT-ÎLES	11,702	3,4	338,190
(34) SHAWINIGAN	26,170	9,1	2,024,250
(11) SHERBROOKE	63,691	15,1	8,209,395
(36) SOREL-TRACY	15,989	1,4	190,270
(10) TROIS-RIVIÈRES	53,050	15,5	6,989,340
(30) VALLEYFIELD	41,036	13,3	4,639,120
(2) VANIER	63,364	31,8	17,397,590
(32) VICTORIAVILLE	34,422	19,2	5,617,670
(60) VIEUX MONTRÉAL	67,105	15,9	9,069,240
TOTAL-MOY	1,873,981	14,2	226,189,500

* L'AGE CALCULE DANS CE TABLEAU NE TIENT PAS COMPTE DES INVESTISSEMENTS CONSENTIS DE 1967 @ 1979.

** SIMULATION BRUTE SANS UTILISER D'AUTRES PARAMETRES QUE L'AGE.

D'abord le Boeck Building Manual (11) nous indique qu'il y a plusieurs méthodes pour établir le niveau de dépréciation: la valeur du marché, la durée de vie, la condition de l'édifice, etc.

À leur avis, la méthode idéale consiste à calculer l'espérance de vie d'un produit neuf et à confronter ces données avec un relevé de conditions réelles dans plusieurs installations. De là, les spécialiste de cette entreprise ont établi des tables de durée de vie pour les éléments de construction et les systèmes mécaniques. Nous incluons aux pages suivantes les valeurs compilées par Boeck (tableaux 8 et 9). On peut estimer, d'après ces tables, entre 40 et 60 ans la durée de vie d'un bâtiment, soit un taux de dépréciation de 1,6 à 2,5% annuellement.

Pour les auteurs du "Life cycle cost data" le cycle de vie d'un édifice repose aussi sur la durée de vie utile de chacune des composantes d'un édifice. La comparaison des tables de ces derniers (tableaux 10, 11) avec celles de Boeck nous confirme une certaine adéquation des théories. D'après cette théorie on devrait estimer en moyenne la durée de vie d'un édifice entre 45 et 75 ans pour un taux de dépréciation de 1,33 à 2,2%.

Tous les auteurs consultés abondent dans le même sens. Nous avons ainsi consulté les données du Means (12), du Hanscomb (12), de Dodge (13), de Lansdowne (14), etc. et plusieurs bouquins qui existent sur le coût des matériaux (16) ou sur l'évaluation (17). Nos recherches dans la littérature existante nous permettent d'avancer que le taux de dépréciation devrait se situer entre 1,5 et 2%, soit une durée de vie utile de 50 à 65 ans.

---

(11) Boeck Building Valuation Manual, Boeck division, the américan appraisal co. U.S.A. 1974.

(12) Repair & Romedeling cost data, Means, So. ham book, 1981.

(13) Hanscomb's Yardsticks for costing, Southam business publications 1986.

(14) Dodge Manual for building construction, Mc Graw Hill 1981.

(15) Lansdowne's construction cost Handbook, 1982.

(16) Building cost manual, Craftsman Book Manual, 1983.

(17) Marshall Valuation Manual, Facilities Plan and Funding Forecast 1981-84, Mashall valuation service.

TABLEAU 8

COMMERCIAL/INDUSTRIAL

Building Depreciation Schedules

TABLES OF COMPONENT LIVES AND AVERAGE DEPRECIATION

The following tables are offered as guidelines. They contain suggested economic lives of building components, and normal depreciation percentages for major building types and building service systems. Economic life is an estimate of the normal life expectancy of a new component. Average depreciation is based on what experience shows to be a reasonable depreciation percentage for various construction types and service systems at different ages. Depreciation percentages taken from the table guidelines can be used to develop the percentages in Columns 5 and 7 of the preceding example.

SCHEDULE OF NORMAL ECONOMIC LIFE
Common Deficiences in Commercial Property

Component	Life Years
BUILDING CONSTRUCTION (Excluding Mechanical Equipment)	
Brick, Tile or Concrete Block Exterior	
Reinforced concrete frame:	
Warehouses, heavy	60
Offices, light commercial	45
All others	50
Timber frame:	
Heavy	50
Light	35
Steel frame:	
Heavy	50
Medium	45
Light	40
Metal Clad Exterior	
Steel frame:	
Warehouse	50
Heavy	45
Medium	40
Light	35
Wood frame:	
Warehouse	45
Heavy	40
Medium	35
Light	30
Pre-engineered, Metal Clad	
Steel frame:	
Heavy	40
Medium	35
Light	30
Wood Siding Exterior	
Wood frame:	
Heavy	35
Medium	30
Light	25
Reinforced concrete structures	
Grain elevators, other spec. purpose	60
MISCELLANEOUS CONSTRUCTION	
Sheds:	
Brick, tile or concrete block with wood frame	25
Brick, tile or concrete block with steel frame	30
Wood siding and frame	20
Metal clad, wood frame	15
Metal clad, steel frame	20
Platforms:	
Reinforced concrete	35
Wood frame on concrete piers	30
Wood frame on wood posts	25

TABLEAU 9 - BOECK

COMMERCIAL/INDUSTRIAL

Building Depreciation Schedules

SCHEDULE OF NORMAL ECONOMIC LIFE Commercial and Industrial Buildings (continued)

Component	Life Years
Retaining walls:	
Concrete	40
Stone	40
Brick	35
Steel	35
Wood	20
Flag Poles	25
Paving and walks:	
Asphalt on gravel or stone	12
Concrete	20
Brick	15
Gravel, stone, cinders	10
Parking area guard rails	10
Bulkheads:	
Concrete	35
Steel	30
Timber	25
Culverts:	
Concrete	35
Galv. steel	10
Curbing:	
Concrete	20
Fencing:	
Chain link	20
Wire	10
Brick or stone	35
Concrete	35
Wood	15
Chimneys:	
Brick or concrete	40
Steel – lined	30
Steel – unlined	20
Railroad sidings	35
Incinerators – concrete block or brick	10
steel	5
commercial type, steel, fire brick lined	15
Reservoirs, concrete	30
BUILDING MECHANICAL EQUIPMENT	
Plumbing:	
Fixtures	20
Cast iron waste piping	35
Copper piping	30
Steel piping	25
Sump pumps, small	15
large	20
Water heaters, gas or electric	15
Drinking water systems	20
Sewerage:	
Cast iron, vitrified tile, concrete	35
Catch basins, concrete	30
brick	25
Building elevators:	
Freight	25
Passenger	25
Dumb waiters	20
Heating systems:	
Furnaces and boilers	20
Galv. iron ducts	20
Radiators, convectors, piping	25
Unit heaters, gas and steam piping	15
Unit heaters, electric	15
Power feed wiring:	
Power feed wiring mains	25
Bus duct system	20
Capacitors	20
Switchboards	25
Switch units, self contained cubicles	20
Transformers:	
25 KVA	20
37½ to 200 KVA	25
Over 200 KVA	30
Manufacturing piping	20
Service systems:	
Fire alarm (when owned)	20
Intercom	15
Telephone	15
Ventilating system:	
Fans and exhausters, small and large	15
Galv. iron ducts	20
Air conditioning systems:	
All capacities, other than window type, complete with ducts and piping	18
Window type, 1 ton or less	10
Cooling towers	15
Electric lighting system:	
Conduit and wiring	20
BX wiring	20
Romex wiring and open wiring	20
Fixtures – fluorescent	10
other	15
Flood lighting	15
Transformers, dry type	20
Sprinkler system:	
Wet and dry systems – life of building in which located	
Fire pumps	25
Hose houses – wood frame	20
all steel	25
masonry	30
Tanks and towers – steel	30
Tanks, wood on steel towers	25
Fire hose	10
Water wells:	
Walls, life depends upon adequacy of water supply and quality of water	20–25

TABLEAU 10

LIFE CYCLE DATA (continued)

Item description	Unit of measure	Maintenance description	Maintenance annual cost, $ Labor	Material	Equipment	Energy demand (BTU)	Replacement time, yrs	% Replaced
Steel stud and rear	Flight	Non-fixed: sweep stairs and landings, pick up trash (100 min. day)	225.0	37.5	7.50	N.A.	40	100
		Minor repair per year	20.0	5.0	1.0			
Prefabricated steel form filled with concrete	Flight	Nonfixed: sweep stairs and landings, pick up trash (5.0 min. day)	200.0	30.0	2.0	N.A.	50	100
		Minor repair per year	3.5	2.0	N.A.			
Steel frame, precast concrete treads, and risers	Flight	Nonfixed: sweep stairs and landings, pick up trash (3.0 min. day)	200.0	30.0	2.0	N.A.	40	100
		Minor repair per year	7.0	4.0	N.A.			

Architecture data

04 Exterior Closure
041 Exterior Walls
0411 Exterior Wall Construction

Masonry veneer, 4 in brick and 4 in block, insulation and vapor barrier	MSF	Repointing yearly (4.0 min every 10 yr)	0.06	0.02	0.001	N.A.	75	100
Precast concrete veneer insulation and vapor barrier	MSF	Sand blast cleaning (8.0 min every 12 yr)	0.08	0.04	0.001	N.A.	75	100
Stucco on metal studs, insulation and vapor barrier	MSF	Minor repair (8.0 min every 5 yr)	0.15	0.04	0.001	N.A.	35	100
Stone veneer, block backup, insulation, and vapor barrier	MSF	Repointing yearly (8.0 min every 10 yr)	0.09	0.03	0.001	N.A.	75	100
Aluminum panel, insulation and vapor barrier	MSF	Minor repair, cleaning (2.0 min every 5 yr)	0.08	0.01	0.001	N.A.	50	100
Metal panel, insulation and vapor barrier	MSF	Minor repair, cleaning (4.0 min every 5 yr)	0.16	0.01	0.001	N.A.	40	100
Cast in place 8 in concrete wall, insulation and vapor barrier	MSF	Sandblast cleaning (8.0 min every 12 yr)	0.08	0.04	0.001	N.A.	LAS	100
Concrete block (standard) 8 in wall, insulation and vapor barrier	MSF	Repointing yearly (2.0 min every 10 yr)	0.04	0.02	0.001	N.A.	LAS	100
Split face concrete block 8 in wall, insulation and vapor barrier	MSF	Repointing yearly (2.0 min every 10 yr)	0.04	0.02	0.001	N.A.	LAS	100
Plywood siding, texture 1-11 with wood studs, insulation and vapor barrier	MSF	Caulk and restain (2.0 min every 5 yr)	0.16	0.04	0.01	N.A.	30	100
Cedar siding, rough sawn with wood studs, insulation and vapor barrier	MSF	Minor repair (0.5 min every 5 yr)	0.02	0.01	0.001	N.A.	40	100
Redwood siding, board, and batten, insulation and vapor barrier	MSF	Minor repair (0.5 min every 5 yr)	0.02	0.01	0.001	N.A.	40	100

0412 Exterior Louvers and Screens

Screen louvers, galvanized steel	MSF	Repair, paint, and miscellaneous (1.0 min every 5 yr)	0.03	0.01	0.001	N.A.	15	100
Screen louvers, copper	MSF	Repair, paint, and miscellaneous (1.0 min every 5 yr)	0.03	0.01	0.001	N.A.	35	100
Storm proof louvers, galvanized steel	MSF	Repair, paint, and miscellaneous (1.0 min every 5 yr)	0.03	0.01	0.001	N.A.	15	100
Storm proof louvers, copper	MSF	Repair, paint, and miscellaneous (1.0 min every 5 yr)	0.03	0.01	0.001	N.A.	35	100
Air grills, galvanized steel	MSF	Repair, paint, and miscellaneous (1.0 min every 5 yr)	0.03	0.01	0.001	N.A.	15	100

0413 Sun Control Devices

Glass screen and metal frame	MSF	Repair and paint frame (1.0 min every 5 yr)	0.03	0.01	0.001	N.A.	15	35
Perforated metal screen and metal frame	MSF	Repair and paint frame (1.0 min every 5 yr)	0.03	0.01	0.001	N.A.	15	35
Fabric screen and metal frame	MSF	Repair and paint frame (1.0 min every 5 yr)	0.03	0.01	0.001	N.A.	15	35

TABLEAU 11

LIFE CYCLE DATA (continued)

Item description	Unit of measure	Maintenance description	Maintenance annual cost, $			Energy demand (EU)	Replacement yrs. yrs	% Replaced
			Labor	Material	Equipment			
0414 Masonry Walls and Hardware								
Cast-in-place concrete	WSF	Sand-blast cleaning (6.0 min every 12 yr)	0.08	0.04	0.001	N.A	75	100
Precast concrete	WSF	Sand-blast cleaning (6.0 min every 12 yr)	0.08	0.04	0.001	N.A	75	100
Brick masonry	WSF	Repointing joints (4.0 min every 15 yr)	0.06	0.02	0.001	N.A	75	100
Concrete unit masonry	WSF	Repointing joints (2.0 min every 15 yr)	0.04	0.02	0.001	N.A	60	100
Stone	WSF	Repointing joints (6.0 min every 15 yr)	0.06	0.03	0.001	N.A	75	100
Wood	WSF	Clean and paint (2.0 min every 6 yr)	0.08	0.02	0.001	N.A	30	100
Metal panels	WSF	Minor repair, cleaning (2.0 min every 6 yr)	0.08	0.01	0.001	N.A	40	100
Glass panels	WSF	Window washing (0.10 min every 6 months)	0.07	0.01	0.005	N.A	40	100
	WSF	Repair glazing	0.002	0.005	0.001			
0415 Exterior Soffits								
Exterior gypsum board including metal hangers	SF	Minor repair, 2.0 min every 6 yr)	0.08	0.02	0.001	N.A	12	100
	SF	Painting—2 coats (1.0 min every 6 yr)	0.04	0.01	0.001			
Cement asbestos including metal hangers	SF	Minor repair (2.0 min every 6 yr)	0.08	0.03	0.001	N.A	18	100
	SF	Painting—2 coats (1.0 min every 6 yr)	0.05	0.01	0.001			
Metal panels including metal hangers	SF	Minor repair (0.5 min every 15 yr)	0.02	0.02	0.001	N.A	40	100
042 Exterior Doors and Windows								
0421 Windows								
Fixed glazing, frame, hardware	WSF	Lobby, storefront wash and squeegee dry both sides of glass (0.15 min wk)	1.87	2.0	0.04	N.A	40	100
	WSF	Office, other areas wash and squeegee dry (0.15 min quarter)	0.14	0.02	0.01			
	WSF	Repair glazing, frame and hardware	0.01	0.01	0.001			
Operable glazing, frame, hardware	WSF	Lobby, storefront wash and squeegee dry both sides of glass (0.15 min wk)	1.87	0.20	0.04	N.A	25	100
	WSF	Office, other areas wash and squeegee dry (0.15 min quarter)	0.14	0.02	0.01			
	WSF	Repair glazing, frame and hardware	0.04	0.03	0.01			
Single glazing, fixed frame, hardware	WSF	Lobby, storefront wash and squeegee dry both sides of glass (0.15 min wk)	1.87	0.20	0.04	N.A	40	100
	WSF	Office, other areas wash and squeegee dry (0.15 min quarter)	0.14	0.02	0.01			
	WSF	Repair glazing, frame, and hardware	0.01	0.01	0.001			
Double glazing, fixed frame, hardware	WSF	Lobby, storefront wash and squeegee dry both sides of glass (0.15 min wsk)	1.87	0.20	0.04	N.A	40	100

Dans d'autres études qui ont été réalisées sur le sujet, on retrouve un taux similaire de dépréciation: ainsi dans un document d'étude de l'OCDE (18) on retrouve un tableau condensé (tableau 12) de la durée de vie utile moyenne des bâtiments compilée pour des fins d'enseignement dans cinq pays et la durée retenue pour le Canada est de 50 ans.

Le réseau collégial n'est d'ailleurs pas le seul à se questionner par rapport à ce barème. Le Conseil des universités reprend cette même problématique dans son document (19) d'analyse du budget des investissements pour l'année budgétaire 1986.

On peut souligner que le calcul de l'enveloppe annuelle pour les édifices universitaires consiste d'abord à établir la valeur de remplacement puis à déprécier cette valeur par un taux d'amortissement de 1% par année tenant compte d'un facteur de vétusté des édifices.

Même en ce qui concerne ce calcul qui équivaut à environ 2% par rapport au barème appliqué aux collèges, le Conseil des universités exprime son désaccord au sujet du taux de 1%. L'extrait suivant de leur document est très significatif.

> *"Le Conseil considère que le fait d'utiliser un taux d'amortissement de 1%, qui revient en définitive à déprécier un immeuble sur 100 ans, ne permet pas de réparer et d'entretenir convenablement les édifices universitaires. Le gouvernement lui-même*

---

(18) Durée de vie utile des actifs fixes, Derek Blades, O.C.D.E., 1983.

(19) Avis du Conseil des universités sur le budget des investissements, Québec 1986.

TABLEAU 12

Tableau 4. Durée de vie utile moyenne des bâtiments et autres ouvrages

	Bâtiments					Ouvrages de génie civil				Bâtiments et ouvrages de génie civil		
	Canada	Etats-Unis	Finlande	Italie	Suède	Canada	Etats-Unis	Finlande	Suède	Australie	France	Royaume-Uni
Agriculture, etc.												
Agriculture	40	38	..	..	80	..	38	60	60	40	40	30
Sylviculture	20	..	40	..	..	30	31	30	25	40	..	50
Pêche	25	..	..	..	..	25	31	66	..	40	..	25
Industries extractives												
Pétrole et gaz	25	27	..	..	..	30	16	..	..	32	35	15
Extraction de charbon	25	27	25	..	60	30	31	30	80	32	35	40
Autres activités extractives	25	27	25	..	60	30	31	30	80	32	40	40
Industries manufacturières	(40)	27	40	..	60	(40)	31	(45)	80	37	(37)	80
Electricité, gaz et eau												
Electricité	50	27	50	..	75	55	30	30	30	40	40	25
Gaz	50	27	50	..	75	55	30	30	80	40	35	(47)
Eau	50	27	50	..	75	70	26	30	80	40	40	75
Construction	25	27	40	..	75	30	31	30	..	32	30	80
Commerce de gros et de détail, etc.												
Commerce de gros et de détail	50	36	50	..	75	55	31	30	80	45	30	80
Hôtels et restaurants	50	36	50	..	65	55	31	30	..	45	30	80
Transports, entrepôts et communications												
Transports par chemin de fer	50	27	..	..	80	55	31	..	75	45	40	100
Transports routiers : Voyageurs	50	27	..	..	60	55	31	..	80	45	40	50
Marchandises	60	27	..	..	60	65	31	..	80	45	40	50
Transports aériens	40	27	..	..	75	50	31	..	40	45	40	40
Transports par eau	50	27	..	..	..	50	31	..	80	45	40	10
Magasinage	50	..	..	..	..	..	31	..	80	45	..	50
Radiodiffusion et télévision	50	..	..	..	75	..	31	..	40	45	..	75
Téléphone et télécommunications	50	..	..	..	75	55	27	..	40	45	40	75
Autres services												
Serv. fin., etc. et serv. aux entreprises	50	36	50	..	75	..	..	10	..	60	30	80
Administration publique	50	..	50	..	75	55	..	70	80	..	..	75
Enseignement	50	48	50	..	75	..	..	..	..	60	..	75
Services sanitaires	50	48	50	..	75	..	..	..	..	60	..	75
Services personnels	..	..	50	..	75	..	..	..	..	55	30	80

( ) Moyenne calculée par le Secrétariat

Note : 1. Pour la Finlande, le chiffre relatif aux bâtiments industriels exclut les fabricants de pâtes et de papiers (durée de vie utile estimée : 30 ans).

2. Pour la Suède, le chiffre relatif aux bâtiments industriels exclut les fabricants de pâtes et de papiers et les raffineries de pétrole (durées de vie utile estimées : 65 ans et 70 ans respectivement).

3. Pour le Royaume-Uni, le chiffre relatif à l'électricité exclut les centrales hydroélectriques (durée de vie utile estimée : 75 ans).

juge qu'il ne serait pas en mesure d'entretenir, de rénover et de transformer ses propres immeubles avec un taux de dépréciation aussi bas. En effet, la Société immobilière du Québec considère que la durée d'un édifice varie normalement entre 50 et 60 ans, ce qui correspond à un taux d'amortissement de 1,7% à 2% par année. Pour sa part, le Conseil des universités a déjà recommandé d'utiliser un taux d'amortissement plus réaliste, soit entre 2% et 2,5%, pour correspondre à une vie utile de 40 à 50 ans. Ce taux revient grosso modo à ce qui avait été recommandé par le comité mixte ministère-universités lors de la révision des normes d'espace en 1976. Ce comité formé de représentants techniques du ministère et des universités, estimait que les besoins en réaménagement étaient aussi importants que ceux pour l'entretien et la rénovation des édifices. C'est pourquoi il recommandait l'utilisation de deux formules: soit une pour l'entretien et la rénovation et l'autre pour les réaménagements découlant des modifications dans la composition des clientèles et des divers changements dus notamment à l'évolution de la technologie et aux politiques gouvernementales concernant les personnes handicapées, la santé, la sécurité au travail et l'économie d'énergie, etc. Ces deux formules, par la suite rejetées par le ministère, équivalaient en moyenne à l'utilisation d'un taux d'amortissement de 2,3%."*

* **Après vérification, on constate dans le rapport annuel 1985-1986 de la Société immobilière du Québec qu'on utilise une durée de vie variant de 40 à 50 ans.**

C) POSITION DU COMITÉ

Le comité reconnait qu'une durée de vie moyenne est difficile à fixer pour le réseau: la qualité de construction, le niveau d'entretien différé, l'entretien, etc. sont autant de facteurs qui peuvent faire varier les données. Cependant, il faut reconnaitre que les collèges sont désavantagés par rapport aux universités, et qu'à tout le moins le taux d'amortissement de 1% devrait être appliqué sur la valeur de remplacement. Dans l'attente d'une révision de la durée de vie utile des édifices par le ministère, c'est au minimum 1% de la valeur de remplacement que le M.E.S.S. devrait investir pour enrayer la détérioration du parc immobilier des collèges tout en maintenant des budgets particuliers en vue du rajeunissement. Ce calcul permettrait d'ailleurs à la D.R.M.F. de traiter sur une même base le coût pour le maintien en état des édifices et pour le rattrapage. On retrouvera au tableau 14, colonne P, une simulation du budget requis sur la base de 850$ le mètre carré. À moyen terme le taux de dépréciation devra être relevé à un seuil se situant entre 1,5 et 2% annuellement; entre-temps le réseau nécessitera des sommes de rattrapage importantes par le biais des plan triennaux d'investissements.

Le comité, après discussion et en prenant en considération la réalité économique, considère que:

1° Le taux d'amortissement de 1% sur la valeur immobilière de 480$ le mètre carré est irréaliste et insuffisant pour maintenir en état le parc immobilier des collèges et enrayer la détérioration des édifices.

2° La durée de vie utile des édifices devrait être révisée par le ministère.

3° La base de calcul devrait être la valeur de remplacement de l'édifice soit 850$ le mètre carré.

V.2 L'ÂGE DES ÉDIFICES

Le facteur d'âge (G) utilisé dans la formule de la D.R.M.F. a été établi en 1984 (20) en tenant compte des investissements en améliorations, transformations, entretien et réparations versés aux collèges pour les années 1979-1984 tel que montré au tableau 13. Pour des fins d'information, on retrouve à l'annexe A le calcul détaillé pour chaque collège. Cette procédure a eu pour effet d'établir l'âge des collèges sur une base normalisée fixée rétroactivement en 1979. L'idéal aurait été certes de faire un retour à 1967 pour tenir compte de tous les investissements depuis la mise sur pied du réseau. L'opération est ardue mais possible, les données sont disponibles.

Le résultat de cette procédure fait en sorte que l'âge de certains collèges n'est pas réaliste compte tenu d'investissements importants consentis durant la période 1967-1979. Ce phénomène se perpétue d'année en année puisque aucune évaluation ne vient corriger cette situation et le sentiment d'iniquité qui en résulte se perpétue surtout lorsque ces mêmes collèges reçoivent des budgets spéciaux en considérant l'âge calculé théoriquement.

Actuellement, les budgets sont ajustés selon les facteurs d'âge suivants:

0	-	10 ans	0,01
10	-	15 ans	0,01375
15	-	20 ans	0,01750
20	-	25 ans	0,02125
25	-	30 ans	0,02500
30	-	35 ans	0,02875

---

(20) Calcul de l'âge des bâtiments pour 1985-1986, Document de travail D.R.M.F., Maurice Duval, octobre 1984.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS
CALCUL DE L'AGE DES BATIMENTS
(en milliers de dollars)

TABLEAU 13

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
NO	COLLEGES	SUPERF	X REG CONSTR.	850xC	DxE x0.01	BUDGETS 1979-84	AGE 84	AGE H-G/F	ECART (H-I)	AGE AJUST.	ENTREP. 84-85	K-L/F AGE 85
1	Abitibi-Tem	31362	1.19	26658.6	317.2	1429.7	18.1	13.6	4.5	14.6	129.1	14.2
2	Ahuntsic	69041	1.00	58684.9	586.8	1696.3	18.0	15.1	2.9	16.1	111.0	15.9
3	Alma	23520	1.12	19992.0	223.9	1513.0	20.3	13.5	6.8	14.5	64.3	14.2
4	Andre-Laur	40289	1.00	34236.7	343.3	1830.6	8.0	2.7	5.3	3.7	170.4	3.2
5	Bois-d-Boul	19976	1.00	16979.6	169.8	792.2	20.3	18.1	2.2	19.1	82.5	18.9
6	Chau-Lennox	16619	1.07	14126.2	151.1	480.9	2.0	0.0	2.0	1.0	124.9	0.2
7	Chau-St-Laab	22506	1.00	19130.1	191.3	219.3	9.0	7.9	1.1	8.9	141.1	8.2
8	Chau-St-Laur	8193	1.00	6964.1	69.6	38.2	8.0	7.5	0.5	8.5	9.5	8.4
9	Chicoutimi	55505	1.12	47205.8	529.3	2752.6	31.1	25.9	5.2	26.9	259.7	26.4
10	Dawson	70889	1.00	60255.7	602.6	884.7	26.0	24.6	1.4	25.6	396.4	24.9
11	Drummondvil	15749	1.05	13396.7	140.6	163.3	2.0	0.8	1.2	1.8	20.4	1.7
12	Ed-Montpet	83854	1.00	71279.9	712.8	2309.6	11.0	7.8	3.2	8.8	696.0	7.8
13	F-X-Garneau	26955	1.00	21411.8	314.1	2226.6	20.1	13.9	7.1	14.0	249.2	13.2
14	Gaspesie	36060	1.19	30651.0	364.7	2801.7	29.5	21.8	7.7	22.8	616.5	21.1
15	Granby	20683	1.07	17580.6	188.1	404.1	24.2	22.1	2.1	23.1	51.7	22.8
16	Hauterive	26263	1.19	22323.6	265.7	1091.7	19.1	15.0	4.1	16.0	131.2	15.5
17	Heritage	4970	1.07	5924.5	62.4	16.9	2.0	1.7	0.3	2.7	51.6	1.9
18	John-Abbott	52734	1.00	44823.9	448.2	12229.9	22.0	0.0	22.0	1.0	259.7	0.4
19	Joliette	35271	1.05	29980.4	314.8	2498.6	26.4	28.5	7.9	29.5	341.1	28.4
20	Jonquiere	42340	1.12	35989.0	403.5	437.8	18.5	17.8	0.7	18.8	110.4	18.6
21	La-Pocatie	20759	1.12	21895.2	245.2	1186.3	27.6	15.0	12.6	16.0	76.0	19.7
22	La-Vertiere	41550	1.00	35317.5	353.2	2268.6	12.0	5.6	6.4	6.6	1175.1	3.3
23	Lasalle	55946	1.00	47554.6	475.5	898.3	10.0	8.3	1.7	9.3	248.1	8.7
24	Lionel-Grou	47721	1.00	40571.4	405.7	2431.1	35.9	29.4	6.0	30.9	221.5	30.4
25	Maisonneuve	62484	1.00	53106.9	441.9	2971.1	15.7	14.0	4.7	15.0	88.0	14.8
26	Matane	24976	1.19	20474.6	249.6	1249.5	23.4	16.0	7.4	17.0	224.6	16.1
27	Montmagny	14976	1.00	12731.6	127.3	542.8	8.0	6.7	1.3	7.7	82.7	7.5
28	Outaouais	33960	1.07	30671.0	328.9	470.4	11.0	9.6	1.4	10.6	48.9	10.2
29	Rosemont	34992	1.07	29755.9	327.4	497.1	13.1	11.9	2.1	12.0	104.8	10.7
30	Rouyn	8717	1.12	7409.5	87.5	8020.0	24.2	28.9	10.3	29.9	261.3	29.5
31	Rivière-du-Loup	25412	1.12	21610.2	277.1	640.4	18.7	16.1	2.6	17.1	229.4	16.5
32	Rosemont	40278	1.00	34232.3	342.5	921.4	20.6	18.4	2.2	19.4	111.0	19.1
33	Shawinigan	43242	1.00	36756.1	355.8	1953.8	17.1	13.6	3.5	14.6	740.7	14.0
34	St-Hyacinthe	33262	1.00	28267.7	274.6	776.5	6.0	2.9	3.1	3.9	171.8	2.8
35	St-Laurent	30615	1.00	26027.8	267.2	397.3	5.0	2.6	2.4	3.6	43.8	3.2
36	St-Jean-Rich	37800	1.00	32134.3	338.4	2241.0	24.0	17.2	6.8	18.2	422.1	16.9
37	St-Jerome	33241	1.00	28258.9	317.4	1497.7	23.3	14.8	8.5	15.8	155.6	20.5
38	St-Laurent	53816	1.00	45742.6	491.4	2100.1	36.5	18.0	18.5	19.0	243.6	18.5
39	Sept-Iles	12229	1.19	10403.2	123.8	161.1	3.0	1.7	1.3	2.7	14.0	2.6
40	Shawinigan	30604	1.05	26013.4	267.9	491.8	10.0	8.5	1.5	9.5	154.1	8.9
41	Sherbrooke	62243	1.07	52906.6	566.1	1500.4	16.3	13.6	2.7	14.6	104.0	14.4
42	Sor-Tracy	15589	1.05	13250.7	142.7	196.7	3.0	1.6	1.4	2.6	21.7	2.4
43	Tr-Rivieres	61477	1.03	52259.5	538.2	6229.9	22.1	10.5	11.6	11.5	133.1	11.3
44	Valleyfield	43862	1.03	37282.7	384.0	5577.1	26.5	12.0	14.5	13.0	136.7	12.6
45	Vanier	68704	1.00	58126.4	581.3	870.4	22.6	20.6	1.4	21.6	231.5	21.2
46	Victoriaville	30050	1.05	25818.0	311.1	843.9	24.3	21.6	2.7	22.6	240.5	21.5
47	Vieux-Mtl	79612	1.00	67670.2	676.7	1851.8	8.0	5.3	2.7	6.3	248.9	5.9
*	TOTAL-MOY	1427962	1.05	1218767.7	12101.8	92212.7	18.2	12.4	4.8	14.4	10026.9	13.8

22-Oct-84

Pour une meilleure équité dans le réseau il faudrait corriger l'âge de certains collèges. Le problème n'est pas aussi complexe qu'il peut le paraître à prime abord:

1° L'âge des collèges ou partie de collège construits depuis 1979 devrait normalement être exact et n'a pas à être corrigé.

2° Les collèges pourraient être considérés comme ayant rajeuni durant la période 1967-1979 d'un certain nombre d'années en prenant un facteur moyen d'investissement normalisé aux fins de maintenir les édifices. Notre suggestion serait de considérer que, durant cette période, le taux moyen aurait été de 0,25% comme actuellement pour une correction de 3,0 années devant couvrir le rajeunissement entre 1967-1979. Le taux serait appliqué proportionnellement à l'année de construction.

EXEMPLE

année de construction 1967 ou avant = 3,0
année de construction 1967 à 1979 = 0,25 x # années.

3° Un relevé des budgets spéciaux ou particuliers consentis à chaque collège à titre de rénovation réaménagement entre 1967-1979 permettrait de fixer exactement le rattrapage effectué dans chaque collège.

On trouve au tableau 14 une simulation de calcul sur le budget des investissements 1986-1987 tenant compte des corrections 1 et 2 et d'un taux d'investissement de 1% sur la valeur de remplacement. Pour le comité, cette démarche pourrait servir à rétablir la pertinence du facteur âge de la formule de la D.R.M.F.. (Un tableau montrant la correction pourrait être obtenu de la D.R.M.F.).

La seule autre méthode serait de procéder systématiquement à l'évaluation de la condition réelle de chaque collège par une même firme d'experts. C'est aussi une possibilité envisageable.

TABLEAU 14 - SIMULATION

[illegible]

[illegible]	[illegible] 31-12 1980	[illegible] 1980	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	2500	2445	24567	1.15	26026.4	3644.6	10.6	11.0	3654.2	16.6	1.02	0.01375	3825.6	41.1	[illegible]
[illegible]	5000	5127	52237	1.05	53380.7	538.8	11.7	12.7	551.5	12.4	1.01	0.01375	6661.2	751.8	195.5
[illegible]	1200	1287	12561	1.05	13992.2	209.9	16.5	11.5	126.1	16.7	1.98	0.01375	2179.1	291.3	72.3
[illegible]	4000	3901	40284	1.04	34222.7	341.2	2.9	3.9	337.7	2.9	0.99	0.01004	345.6	223.4	38.
[illegible]	2500	2811	28179	1.04	32452.1	324.5	13.7	14.7	114.2	14.1	1.01	0.01375	4640.7	452.9	117.2
[illegible]	15	1559	16017	1.04	14122.2	141.2	9.1	1.1	122.2	9.1	1.08	0.01004	127.1	187.1	77.4
[illegible]	1000	2421	2579	1.04	19150.1	191.2	4.2	5.2	215.0	4.2	1.07	0.01004	212.5	108.6	52.5
[illegible]	200	177	2142	1.04	2194.1	21.9	4.6	5.6	10.2	5.5	1.05	0.01004	28.1	72.2	19.4
[illegible]	2000	2161	23081	1.15	4715.5	470.8	11.7	22.7	231.9	22.1	1.91	0.02125	10543.8	1141.5	271.8
[illegible]	5000	7514	74809	1.10	84255.7	842.8	19.8	20.8	229.9	20.4	1.11	0.01125	12292.2	1491.5	361.5
[illegible]	1700	1782	16722	1.04	14217.4	142.1	0.8	1.1	22.0	1.0	1.08	0.01004	115.7	154.1	41.1
[illegible]	1400	2117	20718	1.04	17715.1	177.1	7.1	8.1	248.1	8.5	1.01	0.01000	4.35.4	744.3	197.3
[illegible]	2800	3715	37188	1.04	31824.8	318.2	9.8	10.4	92.2	10.2	1.07	0.01375	3515.5	461.6	111.1
[illegible]	1900	1844	18473	1.12	20153.8	201.8	14.6	15.6	227.2	14.6	1.02	0.01375	4402.4	436.2	118.4
[illegible]	1000	1284	12979	1.04	13640.2	136.5	19.4	20.4	44.4	18.0	1.01	0.01750	2326.7	324.1	86.1
[illegible]	800	1164	11627	1.10	12722.6	127.2	12.1	13.1	88.9	12.7	1.10	0.01375	1777.8	282.7	75.8
[illegible]	4500	4851	51546	1.10	47309.5	473.1	15.8	16.8	224.5	16.2	1.06	0.01750	7287.1	809.8	218.7
[illegible]	1175	1773	14222	1.04	29184.8	291.8	24.5	25.5	258.4	24.6	1.02	0.02125	7179.4	624.6	162.4
[illegible]	3600	3466	34613	1.05	34921.1	376.7	6.7	9.7	297.6	9.2	1.05	0.01000	9107.7	991.5	147.1
[illegible]	1900	1202	24297	1.12	24649.1	216.8	12.2	13.2	192.1	12.5	1.10	0.01375	2581.1	298.4	77.6
[illegible]	1400	2177	44645	1.04	37816.2	378.2	3.7	4.7	282.2	3.6	1.01	0.01000	1241.4	362.8	94.3
[illegible]	5000	5888	55117	1.00	49890.5	498.9	7.2	8.2	96.8	8.9	1.07	0.01000	2782.8	511.0	132.2
[illegible]	5000	1671	51156	1.00	45482.6	454.8	26.4	27.4	127.4	27.0	1.05	0.02500	11740.1	1027.9	267.2
[illegible]	4000	4683	51542	1.00	42814.7	428.1	11.7	12.7	212.2	11.8	1.02	0.01375	5149.7	629.7	163.7
[illegible]	1000	887	25266	1.15	25561.1	248.6	10.8	11.8	226.1	10.9	0.91	0.01375	2351.2	319.1	82.4
[illegible]	4000	4215	44944	1.00	41721.6	417.2	6.7	7.7	320.8	6.9	1.03	0.01000	2879.5	428.2	111.4
[illegible]	2000	2277	22261	1.03	21471.0	222.5	6.7	7.7	172.0	7.2	1.02	0.01000	2230.1	246.2	64.0
[illegible]	600	746	6970	1.07	8124.5	84.2	0.2	1.2	9.2	1.0	1.04	0.01000	51.2	22.7	17.1
[illegible]	1100	1401	13102	1.00	12285.1	122.9	7.5	8.0	104.6	7.5	1.00	0.01004	1003.1	221.9	57.7
[illegible]	5000	4173	46226	1.05	44832.7	481.2	26.0	27.0	45.6	26.7	1.01	0.02500	17044.8	1724.5	448.4
[illegible]	1800	1340	29278	1.05	27286.7	280.6	12.5	13.5	434.1	12.1	0.88	0.01375	4166.5	424.1	110.3
[illegible]	2700	3162	42486	1.00	34108.8	341.1	14.1	15.1	92.9	14.8	1.02	0.01375	5244.1	567.2	151.9
[illegible]	2500	2444	27178	1.04	40277.1	402.8	10.4	11.4	221.6	10.9	1.09	0.01375	5571.2	727.9	192.1
[illegible]	500	1029	11202	1.05	9521.7	100.0	2.8	3.8	17.2	3.6	1.12	0.01000	242.8	117.2	29.2
[illegible]	2400	2171	25515	1.00	25027.5	250.4	6.7	7.7	27.3	7.3	0.98	0.01000	1426.4	282.1	68.1
[illegible]	2000	2270	27500	1.00	21879.3	218.8	19.2	20.2	246.8	19.7	1.02	0.01750	6280.2	572.2	148.8
[illegible]	2400	2514	29044	1.05	33189.1	331.9	17.6	18.6	95.7	17.7	1.00	0.01750	9814.8	879.6	152.7
[illegible]	2600	2822	32786	1.05	45718.1	457.2	18.0	19.0	256.4	18.5	1.01	0.01750	8457.8	816.9	214.8
[illegible]	700	896	11702	1.10	9946.7	109.4	2.6	3.6	28.2	3.3	1.02	0.01004	313.2	117.1	29.4
[illegible]	2900	1999	24179	1.00	22244.9	222.4	6.2	7.2	28.8	6.4	0.94	0.01004	1242.7	209.6	54.4
[illegible]	4500	4220	47941	1.00	54126.1	541.7	16.8	17.8	109.8	17.0	1.00	0.01375	6304.6	744.5	193.4
[illegible]	800	1279	15189	1.08	13990.7	139.9	0.6	1.6	21.9	1.4	1.10	0.01004	190.2	149.1	38.8
[illegible]	2500	4626	53054	1.04	45092.5	450.9	11.3	12.3	141.8	12.0	1.07	0.01375	5411.1	661.1	171.9
[illegible]	1700	1734	41414	1.00	34088.6	340.8	13.4	14.4	78.0	13.2	0.95	0.01375	2916.6	454.5	118.2
[illegible]	6200	6289	64364	1.04	54709.4	547.1	27.8	28.8	249.8	28.7	1.04	0.02500	15482.8	1422.5	369.8
[illegible]	1750	1728	24422	1.00	20258.7	202.6	15.7	16.7	176.8	15.7	0.96	0.01750	4592.6	498.0	127.4
[illegible]	5600	5367	67104	1.04	57048.1	570.4	5.7	6.2	417.4	5.1	1.02	0.01000	2909.0	581.4	151.2
	TOTAL-GENERAL	121464	128471	1578767	1.02	1594952.3	16250.0	11.0	12.0	8819.7	11.0	1.02	0.01391	209117.0	24757.3	6322.2

[illegible]

* L'AGE A ETE CORRIGE POUR TENIR COMPTE DES BUDGETS NORMALISES SUR LA BASE DE 3,0 ANNEES POUR COUVRIR LE RAJEUNISSEMENT DE 1967 @ 1979. (SIMULATION SEULEMENT - CALCUL APPROXIMATIF)

V.3 FACTEUR D'ÉLOIGNEMENT

La D.R.M.F. a élaboré en 1983 (21) un facteur de correction budgétaire pour tenir compte de la situation géographique des collèges. On retrouve cette valeur au tableau 6 colonne F. Au total 27 collèges bénéficient d'une correction se situant entre 3% et 19% selon l'éloignement.

Cette règle pour l'éloignement a été établie en tenant compte de différents avis adressés au ministère dont ceux de la Direction des équipements de l'enseignement primaire secondaire et du Conseil des collèges sur le coût des distances, émis en 1982 (22). Les conclusions de ce rapport et le modèle utilisé sont suffisamment spécifiques et notre intention n'est pas de refaire toute une étude sur la question.

Par contre, comme il est mentionné dans l'opinion récente de la C.A.M.A.F. (23) sur le nouveau processus budgétaire, un raffinement des analyses demeure essentiel afin de préciser la nature des coûts qui varient en fonction de l'éloignement et d'en évaluer l'importance relative.

Dans le secteur de la construction, de nombreux index existent pour préciser la différence des coûts en fonction de la région, de sorte qu'il serait assez simple de se concerter sur un facteur standard et d'en vérifier la pertinence.

---

(21) Politique budgétaire 1984-1985 - Document de travail concernant l'opérationalisation des orientations proposées, D.R.M.F., Pierre Malouin, novembre 1983.

(22) Avis au Ministre de l'Éducation sur le coût des distances dans les dépenses des collèges du Québec, Conseil des collèges, août 1982.

(23) Opinion de la C.A.M.A.F. sur le nouveau processus d'allocation des budgets pour les cégeps (version finale), Fédération des cégeps, décembre 1986.

C'est d'ailleurs ce qui a été réalisé dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire à partir des données du décret de la construction et d'une validation auprès d'entrepreneurs et fournisseurs. La direction de l'équipement de ce secteur a établi des facteurs de correction dus à l'éloignement. On retrouve à titre indicatif seulement dans les tableaux 15 et 16 des pages suivantes, les facteurs de correction utilisés pour les fins de construction dans le réseau primaire-secondaire. Les données du ministère de l'Éducation (24) de même que les autres références pré-citées, sont suffisamment explicites sur le sujet pour permettre une révision adéquate du facteur d'éloignement.

Selon la simulation effectuée avec ces facteurs au tableau 14 (colonne F), quatorze collèges seraient susceptibles de recevoir une compensation.

Le comité recommande donc:

1° de maintenir un facteur de pondération pour le maintien des édifices qui tient compte de la localisation;

2° de réviser ce facteur pour mieux tenir compte de la réalité en s'inspirant de la multitude de recherches sur le sujet.

---

(24) Coûts unitaires de construction, ministère de l'Éducation, Direction des équipements, Benoit Rodrigue, août 1986.

TABLEAU 15

* A TITRE INDICATIF SEULEMENT

FACTEURS DE CORRECTION APPLICABLES AUX COÛTS DE CONSTRUCTION EN RAPPORT AVEC LA LOCALISATION

ZONE	RÉGION	SOUS-RÉGION	FACTEUR
A	MONTRÉAL	Granby Saint-Jean Saint-Hyacinthe Richelieu Beauharnois Agglomération montréalaise Terrebonne Joliette	1,00
	QUÉBEC	Agglomération québécoise Portneuf Charlevoix Sud du Québec Chaudière	
	CANTONS DE L'EST	Cantons-de-l'Est	
	TROIS-RIVIÈRES	Bois-Francs Mauricie	
B	SAGUENAY/LAC ST-JEAN	Roberval Chicoutimi	1,05
	OUTAOUAIS	Hull Labelle	
	BAS ST-LAURENT/ GASPÉSIE	Rivière-du-Loup Rimouski	
C	BAS ST-LAURENT/ GASPÉSIE	Ste-Anne-des-Monts Gaspé Bonaventure	1,10
	CÔTE-NORD	Saguenay	

TABLEAU 16

(suite)

* A TITRE INDICATIF SEULEMENT

FACTEURS DE CORRECTION APPLICABLES AUX COÛTS DE CONSTRUCTION EN RAPPORT AVEC LA LOCALISATION

ZONE	RÉGION	SOUS-RÉGION	FACTEUR
D	NORD-OUEST	Rouyn-Noranda Abitibi	1,15
E	CÔTE-NORD	Mingan	1,80
F	ILES-DE-LA-MADELEINE		2,50
G	C.S. CRIE ET KATIVIK		2,15

V.4 FACTEUR CLIENTÈLE (KCL)

Le facteur clientèle a pour but de tenir compte des effets de la clientèle sur la détérioration des immeubles. Le calcul de ce dernier se fait actuellement selon la formule suivante:

$$KCL = \sqrt[4]{\left[(ST/CT \times CL/SL) - CL/CD\right]} \quad /2$$

ST = superficie totale du réseau
CT = clientèle totale du réseau
CL = clientèle du collège
SL = superficie brute du collège
CD = clientèle définie au dernier devis technique

Nous incluons aux tableaux 17 et 18 le calcul qui a servi à déterminer le facteur clientèle actuel.

TABLEAU 17

NO COLLÈGES	ST X CL CT	SL	CLR/CLD	C*EQ2S	D*EQ2S
M LIMOILOU	1.55	1.70	1.12	1.14	
A DAWSON	1.46	1.47	1.10	1.10	
B DRUMMONDVILLE	1.42	1.73	1.09	1.15	
7 CHAMPLAIN-ST-LAMBERT	1.41	1.13	1.09	1.03	
H HÉRITAGE	1.40	1.00	1.09	1.00	
R OUTAOUAIS	1.34	1.02	1.08	1.00	
D FRANCOIS-XAVIER GARNEAU	1.30	1.20	1.07	1.05	
/ VANIER	1.27	1.00	1.06	1.00	
1 JOHN-ABBOTT	1.27	1.19	1.06	1.04	
D MAISONNEUVE	1.26	1.17	1.06	1.04	
B CHAMPLAIN-ST-LAMBERT	1.20	1.16	1.05	1.04	
6 CHAMPLAIN-LENNOXVILLE	1.17	1.63	1.04	1.13	
(St-JÉRÔME	1.16	1.03	1.04	1.01	
X ST-FÉLICIEN	1.14	1.21	1.03	1.05	
% SOREL-TRACY	1.10	1.56	1.02	1.12	
4 ANDRÉ-LAURENDEAU	1.09	0.79	1.02	0.94	
L LÉVIS-LAUZON	1.09	1.22	1.02	1.05	
(TROIS-RIVIÈRES	1.09	1.24	1.02	1.06	
Q MONTMORENCY	1.07	0.94	1.02	0.98	
¤ STE-FOY	1.06	1.41	1.01	1.09	
V ROSEMONT	1.05	1.16	1.01	1.04	
1 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1.05	0.93	1.01	0.98	
Y ST-HYACINTHE	1.02	0.93	1.01	0.98	
2 AHUNTSIC	1.00	0.99	1.00	1.00	
@ SEPT-ILES	1.00	1.24	1.00	1.06	
5 BOIS-DE-BOULOGNE	0.99	1.13	1.00	1.03	
C EDOUARD-MONTPETIT	0.99	1.09	1.00	1.02	
$ SHERBROOKE	0.99	0.98	1.00	0.99	
& VIEUX MONTRÉAL	0.98	1.11	0.99	1.03	
Z ST-JEAN-SUR-RICHELIEU	0.95	1.27	0.99	1.06	
F GRANBY	0.90	1.03	0.97	1.07	
K JONQUIÈRE	0.86	1.06	0.96	1.01	
S RÉGION DE L'AMIANTE	0.85	1.43	0.96	1.09	
) ST-LAURENT	0.84	1.15	0.96	1.04	
9 CHICOUTIMI	0.82	1.15	0.95	1.04	
N LIONEL-GROULX	0.78	0.89	0.94	0.97	
# SHAWINIGAN	0.78	0.85	0.94	0.96	
3 ALMA	0.77	1.07	0.94	1.02	
T RIMOUSKI	0.74	1.42	0.93	1.09	
VICTORIAVILLE	0.74	1.07	0.93	1.02	
J JOLIETTE	0.70	1.49	0.91	1.10	
VALLEYFIELD	0.62	1.15	0.89	1.04	
L LA-POCATIÈRE	0.60	1.23	0.88	1.05	
G HAUTERIVE	0.58	0.91	0.87	0.98	
E GASPÉSIE	0.56	1.33	0.87	1.07	
P MATANE	0.54	0.95	0.86	0.99	
U RIVIÈRE-DU-LOUP	0.46	0.71	0.82	0.92	
# TOTAL-MOY	1.00	1.17	0.99	1.04	

30 octobre 1984

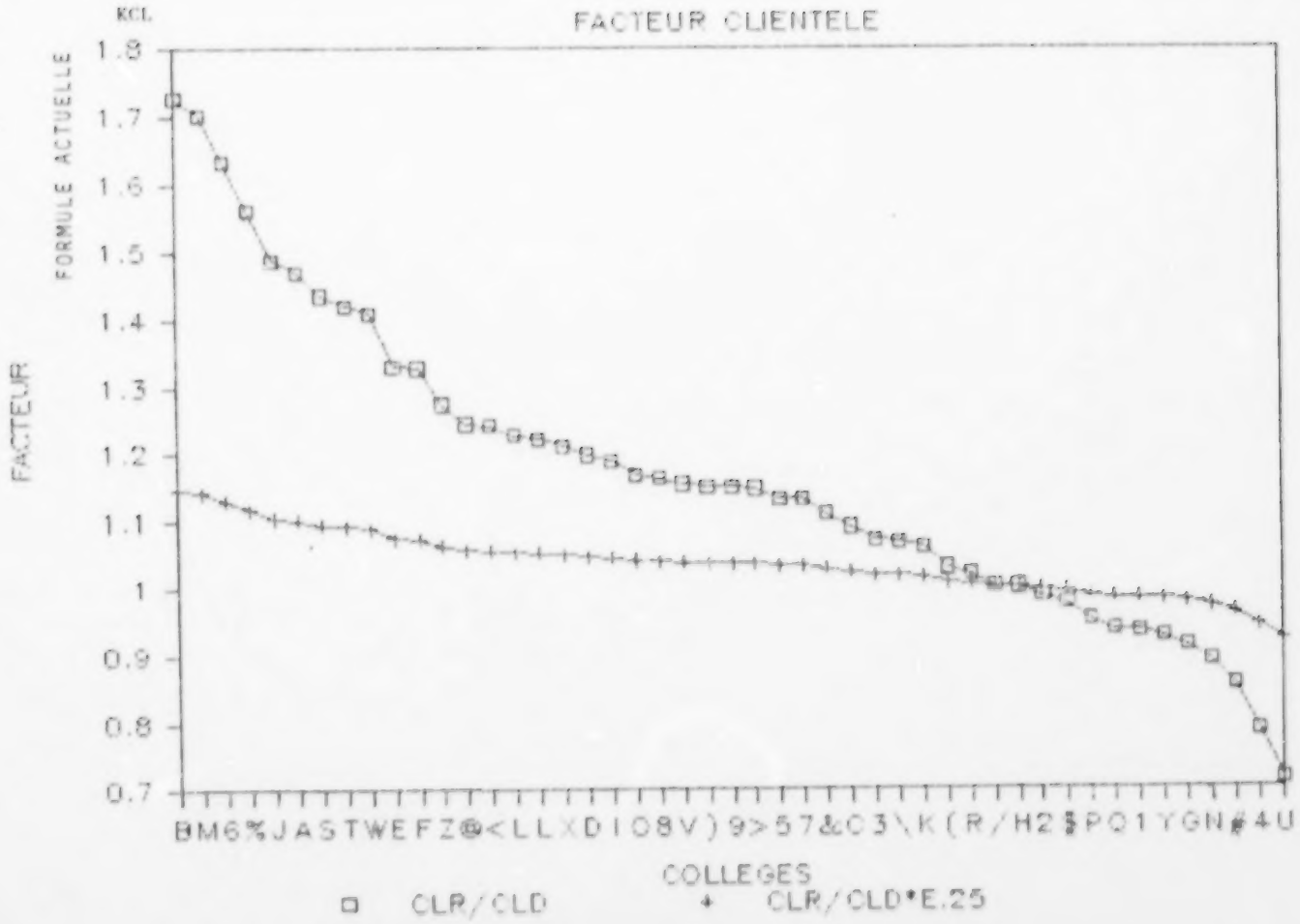
KCL
FACTEUR CLIENTELE
FORMULE ACTUELLE
FACTEUR
1.8
1.7
1.6
1.5
1.4
1.3
1.2
1.1
1
0.9
0.8
0.7
BM6%JASTWEFZ@<LLXDI08V)9>57&C3\K(R/H2$PQ1YGN#4U
COLLEGES
CLR/CLD
CLR/CLD*E.25

TABLEAU 18

Le comité pense que le facteur clientèle est satisfaisant en ce qui concerne l'enseignement régulier, sauf que celui-ci ne reflète pas complètement le niveau d'activité de chaque collège. Conséquemment, il faudrait introduire dans la formule un facteur pour tenir compte de la réalité de l'éducation des adultes. Nous essaierons de préciser dans le nouveau modèle comment pourrait s'effectuer cette mesure. On retrouve au tableau 19 le calcul de la clientèle adulte en équivalence temps complet (ETC) basé sur les volumes réalisés.

L'opinion de décembre 1986 de la C.A.M.A.F. sur le nouveau processus budgétaire reprend cette même problématique qui a été mise de côté dans le document du ministère. Le comité recommande:

1° de maintenir le facteur clientèle;

2° d'introduire un facteur pour tenir compte de la clientèle adulte.

TABLEAU 19 REGLE DE L'ENSEIGNEMENT AUX ADULTES 1986-1987

COLLÈGE	DGEC VOLUME ADMIS 85-86	DGEA MMSR VOLUME RÉALISÉ 84-85	CLIENTÈLE ADULTE ETC
1 Abitibi-Témiscamingue	73981	171968	420
2 Ahuntsic	225677	519726	1259
3 Alma	111408	30013	254
4 André-Laurendeau	107371	218050	555
5 Baie-Comeau	42414	67510	174
6 Bois-de-Boulogne	137720	352047	844
7 Lennoxville	63639	12990	141
8 St-Lambert-Longueuil	212851	19695	667
9 St-Lawrence	-	-	-
10 Chicoutimi	78848	102317	297
11 Dawson	588549	115875	1119
12 Drummondville	43804	76546	170
13 Edouard-Montpetit	202776	420143	1064
14 François-Xavier-Garneau	197404	207493	684
15 Gaspésie et des Iles	57330	96619	264
16 Granby	49123	80857	239
17 John Abbot	120824	50279	298
18 Joliette	47100	135516	303
19 Jonquière	154411	110566	425
20 La Pocatière	38582	66625	181
21 Lévis-Lauzon	43845	236097	494
22 Limoilou	127281	287456	696
23 Lionel-Groulx	98915	196071	510
24 Maisonneuve	95138	238030	550
25 Matane	35627	77507	199
26 Montmorency	138420	173207	574
27 Outaouais	140710	306221	770
28 Région de l'Amiante	84458	87260	298
29 Rimouski	57299	356812	683
30 Rivière-du-Loup	37617	133645	305
31 Rosemont	312429	204762	893
32 Sainte-Foy	248711	182166	649
33 Saint-Félicien	55901	36405	160
34 Saint-Hyacinthe	89998	188530	469
35 Saint-Jean-sur-Richelieu	135999	160655	500
36 Saint-Jérôme	69566	192142	430
37 Saint-Laurent	128516	159319	502
38 SEpt-Iles	38762	115079	286
39 Shawinigan	93442	98694	305
40 Sherbrooke	89838	359747	726
41 Sorel-Tracy	23946	102691	209
42 Trois Rivières	44818	227091	433
43 Valleyfield	94981	192998	449
44 Vanier	340312	125896	827
45 Victoriaville	111901	100156	359
46 Vieux-Montréal	310710	232567	954
47 Outaouais-Héritage	-	-	0
Totaux	5562964	7622057	22320

VI PROPOSITION DE RÉVISION DE LA NORME ACTUELLE EN ENTRETIEN RÉPARATION

Après l'analyse des données de la section I, le comité a élaboré différentes hypothèses pour modifier la pratique budgétaire actuelle et corriger les distorsions dans l'allocation des ressources. En fait, la formule actuelle du M.E.S.S. n'a jamais vraiment été débattue, ni analysée; elle a plutôt été tenue pour acquise comme une règle incontestable puisqu'elle est perçue en soi comme plus généreuse comparée à l'ancienne norme en amélioration-transformation. Mais le souci de l'améliorer encore davantage nous amène à proposer un modèle qui nous semble plus équitable.

Dès que la notion d'équité apparait dans le calcul de l'allocation de ressources, nous ne prétendons pas posséder plus d'expertise que le ministère. Cependant, nous avons essayé de tenir compte de l'ensemble des facteurs qui ont à notre avis des implications économiques sur le maintien en état des édifices, tel qu'expérimenté dans les collèges. Ainsi nous recommandons d'ajouter au calcul les facteurs suivants:

- une base d'allocation standard;
- un facteur de fréquentation de la clientèle adulte;
- un facteur de complexité architecturale.

Dans les pages suivantes, nous décrivons les modifications proposées en vue d'en arriver ultérieurement à un modèle corrigé.

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA NORME ACTUELLE DU MINISTÈRE EN ENTRETIEN ET RÉPARATION

MODIFICATIONS PROPOSÉES	RAISONS MOTIVANT LES MODIFICATIONS
1. Ajouter un budget de base minimum.	Ce budget minimum de base permettra à certains collèges le maintien en bon état de leurs actifs et aura aussi comme avantage de pondérer les écarts importants reliés à l'application des divers facteurs de la présente formule. Par exemple à titre indicatif une somme de 7 500$.
2. Ajouter un facteur en vue de tenir compte de la clientèle de l'éducation des adultes tout en tenant compte des surfaces utilisées par cette clientèle. Mesure de l'intensité des activités à l'éducation des adultes en tenant compte de la surface du collège. Par exemple: Clientèle annuelle totale à l'éducation des adultes convertie en heures-élève.	La fréquentation du collège sur un horaire prolongé par les étudiants à l'éducation des adultes fait fonctionner les systèmes de ventilations, contribue à l'usure prématurée des actifs immobiliers. Un maximum de 15% serait alloué à ce facteur de Bonification. Par exemple: à partir du tableau 19 on pourrait établir la bonification suivante: 0 - 250 ETC = 1,00 251 - 500 ETC = 1,04 501 - 750 ETC = 1,08 751 -1000 ETC = 1,12 1001 et plus ETC = 1,15

TABLEAU DE BONIFICATION DU FACTEUR ÉDUCATION DES ADULTES	
mesure d'intensité des activités	de 1,0 à 1,15

MODIFICATIONS PROPOSÉES	RAISONS MOTIVANT LES MODIFICATIONS
3. Introduire un facteur additionnel en vue de tenir compte de la complexité architecturale des différentes bâtisses. Mesure de la variante complexité architecturale Par exemple: Surfaces extérieures (murs et toitures) en mètres carrés ——————————— Surface brute totale du collège. mesure de la variante de la complexité architecturale 1,0 ↓ 1,2	Les surfaces exposées (murs et toitures) sont une bonne mesure de la complexité architecturale des bâtisses. Généralement, un bloc monolithique a des systèmes mécaniques et électriques regroupés tandis qu'un établissement à plusieurs ailes/blocs a une multitude de sous-systèmes ajoutant à la complexité d'entretien. Les surfaces exposées supplémentaires exigent aussi plus d'entretien. Cette mesure peut aussi servir à tenir compte des divers sites d'un collège. Ce facteur pourrait varier de 1 à 1,2. Dans le Boeck Manual (11), cette relation dimensions/forme est exprimée sous la forme d'un rapport entre la surface totale en pieds carrés et le périmètre en pieds. Le ratio ainsi calculé est ensuite corrigé pour tenir compte de la hauteur de l'édifice.
4. Augmenter le facteur budgétaire.	- Accentue l'autonomie réelle des collèges tout en leur permettant de planifier les réparations importantes à moyen et à long terme; - Diminue les interventions spontanées auprès du ministère;

Guide pour la préparation du Budget de la municipalité
année Scolaire 87.88 - D.R.M.C

P: 7

4.2 M. Sanchak 40% → Budget à voter
20% → amendement fonctionnel

20% de 4.2
ou
de
82 environ.

Cahier de comptabilisation des coûts de convention et des cas particuliers

Fiche no: C-001 **DGEC - SFC et DECT**

Sujet: Congé sabbatique à traitement anticipé ou différé (**enseignants**)

Référence: Article 5-12.00 - Convention FNEEQ

Restriction(s): La présente fiche ne concerne que les congés attribués en vertu des conventions collectives en vigueur. Elle ne concerne pas les congés relevant de régimes privés.

Interprétation (pour les seules fins du financement):

Un collège n'est jamais obligé d'accorder un régime de congé à traitement anticipé.

Sous réserve de difficultés d'ordre pédagogique, le collège est tenu d'accorder un régime de congé à traitement différé si la limite suivante n'est pas atteinte:

- un (1) professeur par discipline en congé

ou

- 10% du nombre de professeurs par discipline en congé en même temps si cette discipline compte plus de 10 professeurs.

Explications concernant le financement (principes et conditions)

Les professeurs de l'enseignement régulier sont l'objet d'un financement au coût réel dans le cadre d'une enveloppe budgétaire ouverte sur variation de la clientèle, des indexations et des coûts de convention. Cela explique que les coûts sont normalement assumés par le gouvernement.

- Dans le cas du congé à traitement différé (congé pris uniquement à la dernière année de la période sur laquelle est répartie le traitement), le ministère finance à chaque année le collège pour la seule partie que ce dernier doit verser au professeur; la dernière année, le ministère subventionne la partie restante de même que le traitement du remplaçant. Les coûts de convention (ex.: coût de l'employeur pour le régime d'assurance de base) sont assumés par le MESS.
- Dans le cas du congé anticipé (pris avant la dernière année de l'étalement du salaire), le MESS finance de la même manière que précédemment aux conditions additionnelles suivantes:
  - si le professeur quitte avant d'avoir terminé la période et qu'il est en "dette" envers le collège, le collège doit faire la preuve qu'il est dans l'impossibilité d'être remboursé par le professeur; chaque cas sera analysé et soumis à l'approbation du secrétariat du Conseil du trésor si le ministère veut le financer;
  - si le professeur est mis en disponibilité ultérieurement à son congé, la DGEC ne finance pas le "manque à gagner" résultant de cette situation: le nombre de professeurs ETC reconnus alors au champ 1 pour fin de financement est réduit d'autant (ex.: congé sur 5 ans => réduction de 0,2 ETC);
  - si le professeur décède ou devient invalide (longue durée), la DGEC ne réduit pas le quantum (le nombre de professeurs ETC reconnus alors au champ 1 pour fin de financement).

Mode d'allocation

- Le collège est responsable de la décision à prendre (cf interprétation)
- Lors de la présentation du budget, le collège soumet au SAR une prévision des coûts additionnels prévisible dans l'année où un ou des professeur(s) est (sont) en congé (coûts additionnels au champ 1, enseignement)
- La subvention finale est demandée par le collège dans le RFA (procédure d'autorèglement)

Comptabilisation et présentation dans le RFA

A VENIR.

Le financement de tous les coûts directs et indirects (coûts de convention) sera présenté de manière distincte dans le RFA 1987-1988 pour que ministère puisse bien voir les coûts associés aux congés et s'assure du respect des dispositions mentionnées dans la présente.

Date de mise à jour: 87-11-06

Année scolaire de mise en application: 1987-1988

Cahier de comptabilisation des coûts de convention et des cas particuliers

Fiche no: C-002

DGEC - SFC et DECT

Sujet: Congé sabbatique à traitement anticipé ou différé **(autres personnels)**

Référence: ???

Restriction(s): La présente fiche ne concerne que les congés attribués en vertu des conventions collectives en vigueur. Elle ne concerne pas les congés relevant de régimes privés.

Interprétation (pour les seules fins du financement):

Un collège n'est jamais obligé d'accorder un régime de congé à traitement anticipé ou différé.

Explications concernant le financement (principes et conditions)

Les personnels autres que les enseignants font l'objet d'une enveloppe fermée en vertu des programmes. L'enveloppe de la sécurité d'emploi est elle aussi l'objet d'une enveloppe fermée depuis l'année scolaire 1985-1986.

Compte tenu que le conseil du Trésor considère qu'il y a des analogies importantes entre le phénomène des congés à traitement différé (ou anticipé) et la sécurité d'emploi en ce sens qu'un employé dans cette situation peut très bien ne pas être remplacé par le collège, compte tenu que le niveau des effectifs est à la discrétion du collège et compte tenu que la décision d'accorder ou non un congé relève du collège, aucun financement n'est accordé par le gouvernement pour les coûts additionnels (même ceux réputés "coûts de convention").

EXCEPTIONS:

Dans le cas des congés anticipés, si un employé décède avant d'avoir "remis" sa prestation de travail ou si un employé devient en invalidité de longue durée, le ministère pourra considérer (non automatique) une demande de financement présentée dans le RFA par le collège (page spécifique dans le RFA). S'il est accordé, le financement de ces coûts de convention est pris à même l'enveloppe des coûts de convention des personnels autres que les enseignants.

Mode d'allocation

- Le collège est responsable de la décision à prendre (cf interprétation)
- Aucune allocation n'est consentie par la DGEC sauf dans les cas prévus ci-dessus à la suite de l'analyse des RFA

Comptabilisation et présentation dans le RFA

A VENIR.

Le financement de tous les coûts directs et indirects (coûts de convention) sera présenté de manière distincte dans le RFA 1987-1988 pour que ministère puisse bien voir les coûts associés aux congés et s'assure du respect des dispositions mentionnées dans la présente.

Date de mise à jour: 87-11-06

Année scolaire de mise en application: 1987-1988

MODIFICATIONS PROPOSÉES	RAISONS MOTIVANT LES MODIFICATIONS
4.	- Les projets d'entretien inférieurs à un seuil minimum de 5 000$ (à titre indicatif seulement) ne devraient pas faire l'objet de demandes particulières au ministère.
5. Prévoir une enveloppe budgétaire spécifique pour tenir compte des réorganisations fonctionelles. (Amélioration/ transformation).	- Ne fait qu'officialiser la réalité vécue dans des collèges: - Confirmerait l'ouverture faite par le ministères dans le guide pour la préparation des budgets d'investissements 1987-1988. (p 7)
6. Révision du facteur régional et du facteur âge.	Ces facteurs devraient être révisés afin de refléter la réalité des collèges. Pour le facteur régional, s'inspirer des études déjà produites sur le sujet (réf.: M.E.Q. primaire-secondaire, Conseil des collèges,...).

VII PROPOSITION DE RÉVISION DE LA RÉPARTITION DES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS

Un mode de financement basé sur des demandes particulières selon les règles actuelles pour la majeure partie du budget en entretien-réparation, soit 70% du budget, peut paraître un instrument adapté à la réalisation d'un objectif spécifique à un collège, mais simultanément il peut entraver la réalisation d'autres objectifs tout aussi importants pour d'autres collèges. Ce mode de répartition qui devrait viser seulement des conditions particulières ou urgentes couvre actuellement la majeure partie du budget.

On peut comprendre que la distribution des budgets en fonction des besoins réels sera effectivement recherchée par la D.R.M.F.; mais, les besoins réels sont les mêmes pour tous les collèges, soit au minimum 1% de la valeur de remplacement pour le maintien en état et 8,50$ le mètre carré par année pour le rattrapage. Pour atteindre cet objectif, l'avenue privilégiée est la normalisation.

En normalisant, la D.R.M.F. pourrait assumer davantage un rôle de vérification conseil auprès des collèges en matière d'entretien-réparation plutôt qu'un rôle de répartiteur des ressources dans un marché de concurrence inter-collèges.

Comme nous l'avons mentionné et que nous le maintiendrons pour le modèle qui sera finalement retenu, le comité considère qu'un montant plus élevé des budgets devrait être normalisé.

À titre indicatif seulement, nous incluons dans les pages suivantes une simulation graphique de normalisation d'une plus grande partie des budgets sur une période de trois ans.

NORME ACTUELLE DISTRIBUTION 1986-1987

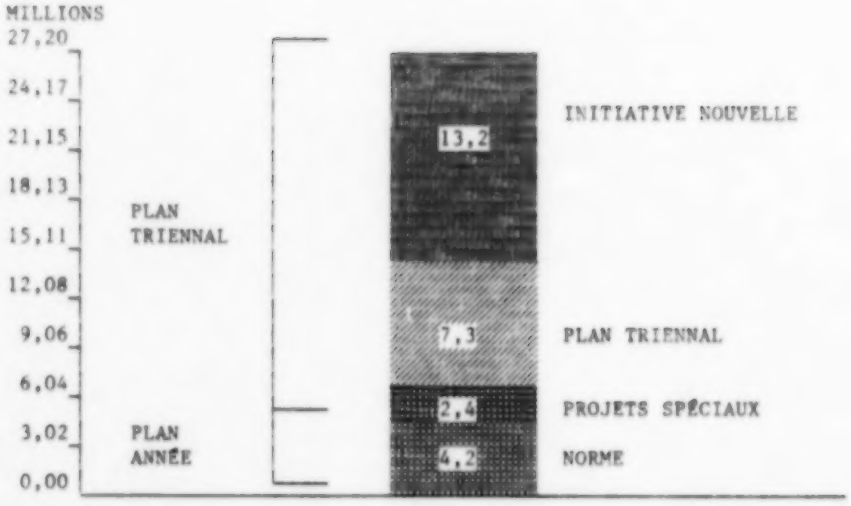

RÉSULTAT DE LA NORMALISATION
SIMULATION SUR LA BASE DU TABLEAU 14 COLONNE Q

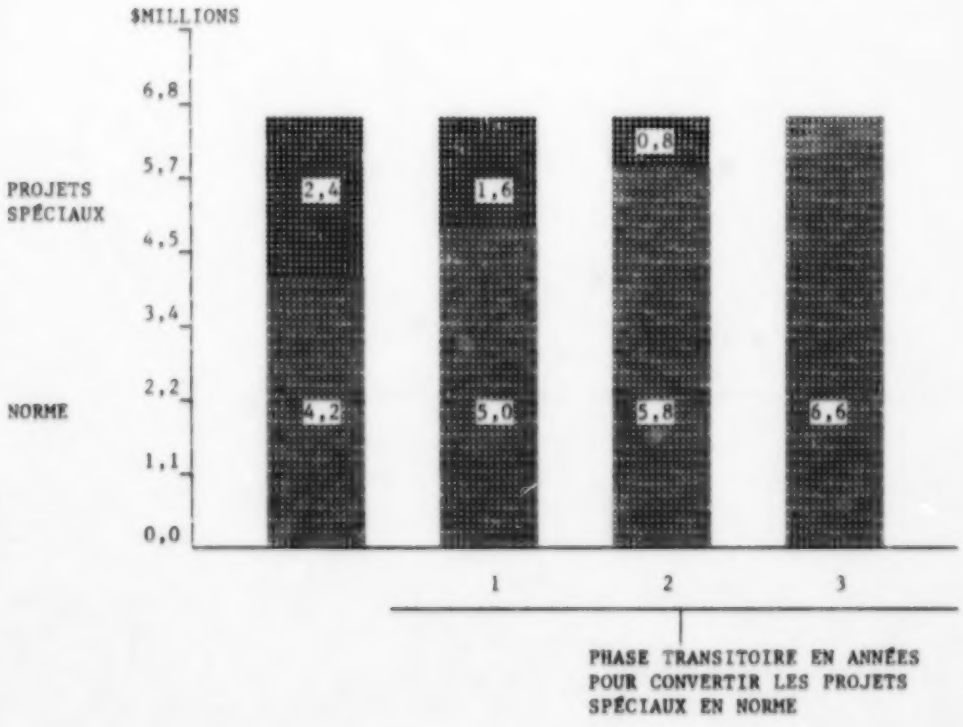

VIII RECOMMANDATIONS

Le comité des ressources matérielles recommande au sujet de l'entretien du parc immobilier des collèges:

1° Que chacun des collèges quels que soient sa taille, son âge, sa localisation et son volume d'activités, bénéfice d'un budget équitable en matière d'investissements.

2° Que les ressources financières soient identifiées suivant les catégories budgétaires suivantes:

ENTRETIEN-RÉPARATION: *budget de fonctionnement*
RÉNOVATION-RÉFECTION: *budget des investissements*

3° Qu'un budget spécifique soit affecté aux travaux d'amélioration-transformation.

4° Que les définitions des différentes catégories de travaux soient les suivantes:

ENTRETIEN - RÉPARATION

Ensemble de travaux exécutés dans le but de maintenir les biens en état de rendre les services pour lesquels il ont été acquis, fabriqués, etc. sans ajouter de valeur aux biens.

RÉNOVATION - RÉFECTION

Ensemble de travaux exécutés dans le but de maintenir en état les immeubles, les systèmes méconiques et électriques ou de les remettre dans leur condition première.

AMÉLIORATION - TRANSFORMATION

Ensemble de travaux exécutées expressément dans le but d'apporter des modifications aux caractéristiques de l'immeuble pour le rendre plus fonctionnel, d'adapter l'édifice à des besoins particuliers ou d'en améliorer la qualité.

5° Que le ministère définisse une politique d'encadrement pour l'attribution des budgets particuliers.

6° Que le ministère révise à la hausse le taux de dépréciation utilisé pour le calcul des budgets d'investissements.

7° Que la base de calcul du budget d'investissements requis pour le maintien des édifices soit la valeur de remplacement indexée annuellement.

8° Que les critères d'acceptation des budgets particuliers tiennent compte du rattrapage.

9° Que le facteur âge des collèges soit corrigé pour tenir compte des investissements consentis au réseau depuis 1967.

10° Qu'un facteur d'éloignement soit maintenu dans la formule de calcul des investissements et qu'il soit révisé en s'inspirant des études déjà produites par la Direction des équipements de l'enseignement primaire, du Conseil des collèges....

11° Que le facteur clientèle soit maintenu dans la formule de calcul des investissements et qu'il soit révisé pour tenir compte de la clientèle adulte.

12° Que le nouveau modèle d'allocation budgétaire en investissement normalisé tienne compte de deux nouveaux facteurs:

une base d'allocation standardisée;
un facteur de complexité architecturale.

13° Que le ministère normalise davantage le budget des investissements.

14° Que les collèges se concertent sur un nouveau modèle de calcul des budgets des investissements.

15° Que la Fédération des cégeps achemine les recommandations du comité au ministère et s'assure de leur acceptation.

- Que la C.A.M.A.F. participe à un comité technique et financier afin d'élaborer le nouveau modèle en collaboration avec le ministère en appliquant les recommandations du présent rapport.

IX CONCLUSION

Le but de ce document était de pousser plus loin la réflexion sur l'entretien du parc immobilier des collèges en vue d'établir le niveau et la répartition des ressources requises.

Le comité estime avoir complété son mandat: les informations contenues au rapport sont suffisantes pour clarifier la situation et une décision peut être prise par la C.A.M.A.F. sur la base de ces données.

Le modèle qui sera proposé au ministère devra faire l'objet d'une concertation entre les collèges, ce qui à notre avis sera un indicateur d'équité. Bien que les délais de l'utilisation de la concertation comme règle décisionnelle soient plus longs, on accroit la légitimité du modèle. On réduit ainsi les risques que le ministère refuse de réviser son modèle.

Cette approche basée sur la concertation devrait permettre d'affirmer l'intérêt collectif du sujet pour les gestionnaires des ressources matérielles dans les collèges.

ANNEXE - A

VALEUR DE REMPLACEMENT

1985 CALCULÉE POUR CHAQUE COLLÈGE

8 Message - les corrections necessaires sauf celles pour la colonne D ont ete faites.

A	B	C	D	E	F	G
NO	COLLEGES	CLTLE DEVIS	CLTLE 1985	SUPERF BRUTE	X REG CONSTR.	VALEUR DE REMPLACEMENT
1	Abitibi-Temiscaaingue	2500	2422	31213	1,19	26 531 050,00$
2	Ahuntsic	5000	5067	67389	1,00	53 880 650,00$
3	Alma	1200	1341	23520	1,12	19 992 000,00$
4	Andre-Laurendeau	4000	3372	40389	1,00	34 330 650,00$
5	Bois-de-Boulogne	2500	2800	38021	1,00	32 317 850,00$
6	Champlain-Lennoxville	850	1403	16619	1,07	14 126 150,00$
7	Champlain-St-Lambert	2000	2395	22506	1,00	19 130 100,00$
8	Champlain-St-Lawrence	600	729	8193	1,00	6 964 050,00$
9	Chicoutimi	2820	3322	55808	1,12	47 504 800,00$
10	Dawson	5000	7496	70889	1,00	60 255 650,00$
11	Drummondville	1300	1713	16055	1,05	13 646 750,00$
12	Edouard-Montpetit	5430	6047	83854	1,00	71 275 900,00$
13	Francois-Xavier-Garneau	2850	3563	37088	1,00	31 524 800,00$
14	Gaspesie	1090	1562	30689	1,19	26 085 650,00$
15	Granby	1000	1356	21939	1,07	18 648 150,00$
16	Hauterive	800	1055	22027	1,19	18 722 950,00$
17	John-Abbott	4000	4796	51540	1,00	43 809 000,00$
18	Joliette	1175	1718	33671	1,05	28 620 350,00$
19	Jonquiere	3600	3617	64613	1,12	54 921 050,00$
20	La-Pocatiere	900	1098	22495	1,12	19 120 750,00$
21	Levis-Lauzon	2650	3135	40855	1,00	34 726 750,00$
22	Limoilou	5000	5662	55177	1,00	46 900 450,00$
23	Lionel-Groulx	3000	2675	46507	1,00	39 530 950,00$
24	Maisonneuve	4000	4696	51542	1,00	43 810 700,00$
25	Matane	1000	945	24716	1,19	21 008 600,00$
26	Montmorency	4000	4137	49096	1,00	41 731 600,00$
27	Outaouais-Gabrielle Roy	3500	3465	37260	1,07	31 671 000,00$
28	Outaouais-Heritage	694	738	6970	1,07	5 924 500,00$
29	Region-de-L'Amiante	1100	1420	26101	1,07	22 185 850,00$
30	Rimouski	3675	4376	74743	1,12	63 531 550,00$
31	Riviere-du-Loup	1820	1388	39278	1,12	33 386 300,00$
32	Rosemont	2700	3176	42480	1,00	36 108 000,00$
33	Sainte-Foy	3500	5381	57829	1,00	49 154 650,00$
34	Saint-Felicien	500	1065	11202	1,12	9 521 700,00$
35	Saint-Hyacinthe	2400	2200	30515	1,03	25 937 750,00$
36	Saint-Jean-sur-Richelieu	2000	2595	37505	1,03	31 879 250,00$
37	Saint-Jerome	3000	2882	36774	1,00	31 257 900,00$
38	Saint-Laurent	3000	3534	53785	1,00	45 717 250,00$
39	Sept-Iles	700	866	11702	1,19	9 946 700,00$
40	Shawinigan	2000	1690	26170	1,03	22 244 500,00$
41	Sherbrooke	4500	4490	63961	1,07	54 366 850,00$
42	Sorel-Tracy	800	1327	15989	1,05	13 590 650,00$
43	Trois-Rivieres	3300	4877	53050	1,03	45 092 500,00$
44	Valleyfield	1700	1921	41036	1,03	34 880 600,00$
45	Vanier	6200	6361	64364	1,00	54 709 400,00$
46	Victoriaville	1730	1856	33772	1,05	28 706 200,00$
47	Vieux-Montreal	5000	5343	67106	1,00	57 040 100,00$
9	TOTAL-MOYENNE	121484	139073	1854083	1,05	1 575 970 550,00$

ANNEXE - B

CALCUL DE RAJEUNISSEMENT 1979-1984

POUR CHAQUE COLLÈGE

ABITIBI-TEMISCAMINGUE

PAVILLONS	REMARQUE	B SUPERF.	C CONSTRN	D AGE	BXB50/1000 B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
RHEAUME	n.c.	1849,4	1952	32	1572,0		59180,8			
RHEAUME		8465,2	1952	32	7195,4		270886,4			
CENTRE 103		924,7	1962	22	786,0		20343,4			
LIAISON 104A		589,9	1962	22	501,4		12977,8			
LIAISON 104B		812,3	1971	13	690,5		10559,9			
ED. PHYS. 105		2946,7	1971	13	2504,7		38307,1			
SCIENCES 106		13172,0	1971	13	11196,2		171236,0			
BIBLIO. 107		3286,1	1971	13	2793,2		42719,3			
RAPIDE	*	1166,2	1971	13	991,3		15160,6			
RESIDENCES	n.c.	13083,7								
TOTAL		33212,5			28230,6	1429,7	641371,3	129,1	5,1	0,46
AGE 1984				19,3						

AHUNTSIC

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		16246,9	1960	24	13809,9		389925,6			
B		16457,5	1972	12	13988,9		197490,0			
C		14866,6	1978	6	12636,6		89199,6			
G		11434,6	1956	28	9719,4		320168,8			
T		10881,5	1960	24	9249,3		261156,0			
corrections		6498,5	1967	17	5523,7		110474,5			
TOTAL		63388,6			53880,3	1682,3	1147465,5	111	3,1	0,21
AGE 1984				18,1						

ALMA

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
SAINT-JUDE	n.c.	1764,4	1956	28	1499,7		49403,2			
TECH. AGRIC.		2139,6	1959	25	1818,7		53490,0			
T. AGRIC. PREF.		100,0	1981	3	85,0		300,0			
SEPRES		100,0	1973	11	153,0		1980,0			
CHAMPAGNAT 42		3087,0	1942	42	2623,9		129654,0			
CHAMPAGNAT 59		5794,9	1959	25	4925,7		144872,5			
PRINCIPAL		7400,9	1970	14	6290,8		103612,6			
ED.-PHYSIQUE		2163,2	1970	14	1838,7		30284,8			
TOURELLE		789,9	1970	14	671,4		11058,6			
EBENISTERIE	*	380,1	1980	4	323,1		1520,4			
FERME ST-GEDEON	*	1484,1	1980	4	1261,5		5936,4			
TOTAL		27519,7			19991,7	1513,0	482709,3	64,3	7,6	0,32
AGE 1984				20,3						

ANDRE-LAURENDEAU

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PRINCIPAL		40388,9	1976	8	34330,6		323111,2			
PRINCIPAL	n.c.	1260,7	1976	8	1156,6		10885,6			
TOTAL		40388,9			34330,6	1609,1	323111,2	170,4	4,7	0,50
AGE 1984				8						

BOIS-DE-BOULOGNE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
SAINT-PAUL		18239,5	1959	25	15503,6		455987,5			
IGNACE-BOURGET		14240,1	1965	19	12104,1		270561,9			
CTR-SPORTIF		4678,9	1977	7	3977,1		32752,3			
		2817,6	1965	19	2395,0		53534,4			
RESIDENCES	n.c.	2817,6	1965	19	2395,0		53534,4			
corrections		1955,1	1965	19	1661,9		37146,9			
TOTAL		38821,0			32317,8	652,2	775689,2	82,5	2,0	0,26
AGE 1984				20,4						

CHAMPLAIN -LEMNOIVILLE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
SIEGE-SOCIAL		2298,8	1950	34	1954,0		78159,2			
LEMNOI. AGR.		472,4	1982	2	401,5		944,8			
BISHOP	*	6469,0	1954	30	5498,6		194070,0			
BISHOP	*	7379,0	1954	30	6272,1		221370,0			
RESID.	n.c.	8770,3			7461,6		0,0			
TOTAL		16619,2			14126,3	483,9	494544,0	124,9	3,4	0,88
AGE 1984				29,8						

CHAMPLAIN - ST-LAMBERT

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
ST-LAMBERT		22505,5	1975	9	19129,7		202549,5			
TOTAL		22505,5			19129,7	219,3	202549,5	141,1	1,1	0,74
AGE 1984				9						

CHAMPLAIN - ST-LAWRENCE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
ST-LAWRENCE	*	8193,0	1976	8	6964,0		65544,0			
TOTAL		8193,0			6964,0	38,2	65544,0	9,5	0,5	0,14
AGE 1984				8						

CHICOUTIMI

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		1301,0	1912	69	1105,8		78060,0			
A	n.c.	2604,0	1912		2213,4		0,0			
A		1000,0	1983	1	850,0		1000,0			
A		878,0	1948	36	746,3		31608,0			
B		4186,0	1952	32	3558,1		133952,0			
BM		600,0	1952	32	510,0		19200,0			
BM	n.c.	2524,0	1952		2145,4		0,0			
C		6707,0	1928	56	5700,9		375592,0			
D		495,0	1928	56	420,7		27720,0			
D		706,3	1938	46	600,4		32489,8			
D		100,0	1974	10	85,0		1000,0			
E		842,0	1912	60	715,7		50520,0			
E	n.c.	1595,0	1912		1355,7		0,0			
F		4396,0	1912	60	3736,6		263760,0			
F	n.c.	3575,0	1912		3038,7		0,0			
H		25692,0	1964	20	21838,2		513840,0			
L		1182,1	1964	20	1004,8		23642,0			
T		1705,3	1964	20	1449,5		34106,0			
AE		567,0	1970	14	481,9		13608,0			
		896,0	1981	3	761,6		2688,0			
H1		1258,4	1970	14	1069,6		17617,6			
H2		768,4	1970	14	653,1		10757,6			
H3		2492,0	1980	4	2118,2		9968,0			
LS		116,0	1975	9	98,6		1044,0			
RESIDENCE L	n.c.	1762,9			1498,5		0,0			
RESIDENCE T	n.c.	1704,7			1449,0		0,0			
RESIDENCE RS	n.c.	334,3			284,2		0,0			
TOTAL		35888,5			47505,2	2752,6	1642173,0	259,7	5,8	0,55
AGE 1984				29,38						

DAWSON

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
SELBY		16856,5	1929	55	14328,0		9.7107,5			
VIGER	*	13110,1		30	11143,6		393303,0			
LAFONTAINE	*	14237,8		30	12102,1		427134,0			
VICTORIA	*	7292,7		30	6198,8		218781,0			
RICHELIEU	*	6525,3		30	5546,5		195759,0			
LUCAS	*	1570,9		30	1335,3		47127,0			
DOME	*	1284,1		30	1091,5		38523,0			
SOCIAL	*	76,9		30	65,4		2307,0			
PHOTO	*	1668,0		30	1417,8		50040,0			
DELORIMIER	*	4600,2		30	3910,2		138006,0			
COMMERCE	*	3231,7		30	2746,9		96951,0			
UNITY-CLUB	*	435,1		30	369,8		13053,0			
C.N.D.	n.c.	37970,0	1988							
TOTAL		70889,3			49319,04	864,7	2162084,5	396,4	1,7	0,80
AGE 1984				30,50						

DRUMMONDVILLE

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PRINCIPAL		13598,7	1982	2	11558,9		27197,4			
PAVILLON	*	2084,4	1982	2	1771,7		4168,8			
TOTAL		15683,1			13330,6	163,3	31366,2	20,4	1,2	0,15
AGE 1984				2						

EDOUARD-MONTPETIT

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
LONGUEIL A		10262,2	1952	32	8722,9		328390,4			
LONGUEIL B		6065,9	1964	20	5156,0		121318,0			
LONGUEIL C		8261,8	1964	20	7022,5		165236,0			
LONGUEIL D,E,F		34333,5	1972	12	29183,5		412002,0			
SECONDAIRE	n.c.	2668,9			2268,6		0,0			
CENTRE-SPORTIF		10161,5	1982	2	8637,3		20323,0			
SECONDAIRE	n.c.	7903,4			6717,9		0,0			
ST-HUBERT		14769,3	1972	12	12553,9		177231,6			
POLYVALENTE	n.c. *	631,4			536,7		0,0			
TOTAL		83854,2			80799,2	2309,6	1224501	696	2,9	0,86
AGE 1984				14,6						

FRANCOIS-XAVIER-GARNEAU

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
	*	1879,0	1967	17	1563,1		31263,0			
1660-1		16792,8	1958	26	14273,9		436612,8			
1660-2		1854,7	1972	12	1576,5		22256,4			
1660-3		4252,5	1974	10	3614,6		42525,0			
1640		5707,5	1945	39	4851,4		222592,5			
CNTR-SPORTIF		6387,8	1980	4	5429,6		25551,2			
BIBLIO.		3457,2	1980	4	2938,6		13828,8			
TUNNEL		264,2	1981	3	224,6		792,6			
corrections		-3467,4								
TOTAL		37088,3			34472,3	2226,6	795422,3	249,2	6,5	0,72
AGE 1984				21,45						

GASPESIE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
	*	2347,0	1967	17	1994,9		39899,0			
ENSEIGNEMENT		17370,5	1945	39	14764,9		677449,5			
	n.c.	217,2								
TECHNIQUE		5919,6	1961	23	5031,7		136150,8			
CTRE-SPORTIF		7142,6	1973	11	6071,2		78568,6			
GRANDE-RIVIERE		0,0	1986	0	0,0		0,0			
RESIDENCES	n.c.	11189,9			9511,4		0,0			
corrections		-2090,4								
TOTAL		30689,3			27862,7	2801,3	932067,9	616,5	10,0	2,21
AGE 1984				30,37						

BRANDY

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		7327,2	1960	24	6228,1		175852,8			
B		4066,6	1974	10	3456,6		40666,0			
C		6085,0	1967	17	5172,2		103445,0			
D		3203,7	1967	17	2723,1		54462,9			
R		1256,5	1974	10	1068,0		12565,0			
TOTAL		21939,0			18648,1	404,1	386991,7	51,7	2,2	0,28
AGE 1984				17,6						

HAUTERIVE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		12497,3	1957	27	10622,7		337427,1			
B		2823,5	1962	22	2400,0		62117,0			
C		3341,9	1962	22	2840,6		73521,8			
STAGE		6570,4	1981	3	5584,8		19711,2			
T.A.C.H.		581,2	1974	10	494,0		5812,0			
		448,8	1979	5	381,5		2244,0			
corrections		-4236,1								
RESIDENCES	n.c.	2929,7	1980							
TOTAL		22027,0			22323,6	682,6	500833,1	131,2	3,1	0,59
AGE 1984				22,74						

JOHN-ABBOTT

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
CASGRAIN		15270,3	1976	8	12979,8		122162,4			
HERZBERG	*	13303,5	1906	30	11308,0		399105,0			
W. PENFIELD	*	6543,0	1906	30	5561,5		196290,0			
STEWART HALL	*	5729,6	1906	30	4870,2		171888,0			
HOCHELAGA	*	6143,1	1906	30	5221,6		184293,0			
BIBLIOTHEQUE	*	5411,0	1906	30	4599,3		162330,0			
F.P. JONES	*	353,0	1906	30	300,0		10590,0			
MCDONALD COLLEG	*	297,3								
ED. ADULTES	n.c. *	2771,7								
corrections		-1510,5		30			-45315,0			
RESIDENCES	n.c.	7203,9								
TOTAL		51540,3			44840,5	11243,9	1201343,4	259,7	25,1	0,58
AGE 1984				23,3						

JOLIETTE

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
ADMINISTRATION		6898,0	1908	60	5862,3		413879,8			
	n.c.	208,0								
BEAUDRY		11508,0	1959	25	9781,8		287700,0			
	n.c.	5445,0								
BONIN		5281,0	1926	58	4488,8		306298,0			
	n.c.	171,0								
CENTENAIRE		6636,0	1951	33	5640,6		218988,0			
	n.c.	510,0								
RACCORD		3248,0	1959	25	2845,8		83700,0			
	n.c.	176,0								
RESIDENCES	n.c.	266,0								
TOTAL		33671,0			28620,3	2489,5	1310565,8	341,1	8,7	1,19
AGE 1984				38,9						

JONQUIERE

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
JOSEPH-ANGERS		6621,5	1967	17	5628,3		112565,5			
SAGUENAY		3641,7	1965	19	3095,4		69192,3			
LIONEL-GAUPREAU		8852,3	1982	2	7524,5		17704,6			
BERARD ARBUIN		46251,2	1962	22	39313,5		1017526,4			
BERARD ARBUIN	n.c.	1384,0								
corrections		-5260,9		22	-4471,8		-115739,8			
TOURS		4507,2			3831,1					
RESIDENCES	n.c.	5443,2	1967	17	4626,7		92534,4			
TOTAL		64613,0			54921,0	437,8	1193783,4	110,4	0,8	0,20
AGE 1984				18,5						

LA-POCATIERE

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A	*	6273,4	1922	60	5332,4		376404,0			
B	*	9111,5	1961	23	7744,8		209564,5			
C	*	4955,0	1962	22	4211,7		109010,0			
D		5419,0	1981	3	4606,1		16257,0			
corrections		-3264,4		27	-2774,7		-88138,8			
RESIDENCES	n.c. *	10114,5	1962		8597,3		0,0			
RESIDENCES	n.c.	6100,0	1974							
RES. correct.	n.c.	2383,7								
TOTAL		22494,5			19120,3	3086,3	623096,7	76,0	16,1	0,40
AGE 1984				27,7						

LEVIS-LAUZON

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		9224,1	1972	12	7840,5		110689,2			
B		7291,5	1972	12	6197,8		87498,0			
C		1369,3	1972	12	1163,9		16431,6			
D		6148,0	1972	12	5225,8		73776,0			
E		4366,4	1972	12	3711,4		52396,8			
F		7514,6	1972	12	6387,4		90175,2			
G		4941,4	1972	12	4200,2		59296,8			
RESIDENCES		7189,0	1974							
TOTAL		40855,3			34727,0	2268,6	490263,6	1175,1	6,5	3,38
AGE 1984				12						

LIMOILOU

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PRINCIPAL		2470,7	1960	24	2100,1		59296,8			
PRINCIPAL		41992,3	1974	10	35693,5		419923,0			
ST-FIDELE	*	6725,0	1967	17	5716,2		114325,0			
ST-PASCAL	*	3989,0	1967	17	3390,6		67812,0			
STATIONNEMENT		11044,0	1974	10	9387,4		110440,0			
TOTAL		55177			46900,4	800,3	661357,8	298,1	1,7	0,64
AGE 1984				12,0						

LIONEL-GROULX

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
COLLEGE 1		15631,0	1882	60	13286,3		937860,0			
GYMNASE SUD		1232,1	1962	22	1047,3		27106,2			
CENTRE-SPORTIF		4118,4	1974	10	3500,6		41184,0			
LEBER		9031,6	1960	24	7676,9		216758,4			
BUANDERIE		256,3	1962	22	217,9		5638,6			
SAUVE		4328,1	1960	24	3678,9		103874,4			
FRENETTE		3387,0	1960	24	2879,5		81192,0			
D'ARCOURS AUDIM		2345,4	1963	21	1993,6		49253,4			
CHAUFFERIE		1095,4	1959	25	931,1		27385,0			
MAISON SOEURS		1221,1	1900	60	1037,9		73266,0			
ARENA		3864,2	1933	31	3284,6		119790,2			
RESIDENCES	n.c.	8896,0								
TOTAL		46506,6			39530,6	2431,1	1683308,2	221,5	6,1	0,56
AGE 1984				36,2						

MAISONNEUVE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		5056,0	1934	50	4297,6		252800,0			
B		10672,7	1960	24	9071,8		256144,8			
C		9643,0	1969	15	8196,5		144645,0			
D		25825,0	1972	12	21951,2		309900,0			
ATELIER MENUIS.		345,0	1972	12	293,2		4140,0			
S.-STATION ELEC	n.c.	143,0	1972	12,0	121,5		1716,0			
TOTAL		51541,7			43932,0	2071,1	969345,8	88	4,7	0,20
AGE 1984				18,8						

MATANE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		7130,2	1963	21	6060,7		149734,2			
B	n.c.	141,8								
B		1830,9	1962	22	1556,2		40279,4			
C		6685,6	1957	27	5682,8		180511,2			
D	n.c.	42,5								
D		4314,7	1957	27	3667,5		116496,9			
D		4314,7	1962	22	3667,5		94923,4			
CHAUFFERIE		344,7	1957	27	293,0		9306,9			
SERRE (ajout)		95,2	1983	1	80,9		95,2			
RESIDENCES F	n.c.	1247,7	1969							
RESIDENCES A	n.c.	6363,1	1963							
TOTAL		24716,0			21008,6	1848,5	591347,2	236,6	8,8	1,13
AGE 1984				23,9						

MONTMORENCY

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PRINCIPAL		49096,0	1976	8	41731,6		392768,0			
TOTAL		49096,0			41731,6	542,8	392768,0	83,7	1,3	0,20
AGE 1984				8						

OUTAOUAIS-GABRIELLE-ROY

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PRINCIPAL		37259,9	1973	11	31670,9		409858,9			
TOTAL		37259,9			31670,9	470,4	409858,9	148,9	1,5	0,47
AGE 1984				11						

OUTAOUAIS-HERITAGE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PRINCIPAL		6970,0	1962	22	5924,5		153340,0			
TOTAL		6970,0			5924,5	2795,1	153340,0	51,6	47,2	0,87
AGE 1984				22						

REGION-DE-L AMIANTE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
COLLEGE		6970,3	1957	27	5924,8		188198,1			
COLLEGE		14293,5	1976	8	12149,5		114348,0			
PAVILLON 70		4837,1	1970	14	4111,5		67719,4			
RESIDENCES	n.c.	3412,7								
TOTAL		26100,9			22185,8	497,1	370265,5	304,8	2,2	1,37
AGE 1984				14,2						

RIMOUSKI

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		9741,5	1936	48	8280,3		467394,4			
A		1195,9	1970	34	1016,5		40660,6			
B		6062,9	1948	36	5153,5		218264,4			
C		7396,6	1959	25	6287,1		184915,0			
D		14167,2	1923	60	12042,1		850032,0			
E		5800,4	1923	60	4930,3		348024,0			
F		9294,0	1951	33	8154,9		316602,0			
G		4679,8	1951	33	3977,8		154433,4			
G	n.c.	1690,0								
H		1183,9	1950	34	1006,3		40252,6			
J		4892,0	1978	6	4158,2		29352,0			
corrections		-2953,7								
INSTITUT MARINE		12982,7	1951	33	11035,3		428429,1			
INSTITUT MARINE	n.c.	3429,4								
RESIDENCES	n.c.	12676,6	1969							
TOTAL		74743,2			66042,4	8120,0	3078559,5	301,3	12,3	0,46
AGE 1984		92539,2		41,2						

RIVIERE-DU-LOUP

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A	*	2996,3	1947	27	2546,9		80900,1			
B		7207,1	1974	10	6126,0		72071,0			
C		3810,1	1958	26	3238,6		99062,6			
D		5822,7	1964	20	4949,3		116454,0			
E		3279,1	1965	19	2787,2		62302,9			
F		3656,3	1966	18	3107,9		65813,4			
G		3080,4	1965	19	2618,3		58527,6			
H		2064,3	1965	19	1754,6		39221,7			
L		3431,7	1958	26	2916,9		89224,2			
N		357,5	1974	10	303,9		3575,0			
P		3655,2	1971	13	3106,9		47517,6			
corrections		-82,9								
RESIDENCES	n.c.	2762,4	1965	19						
TOTAL		39277,8			33456,6	990,4	734670,1	219,9	3,0	0,66
AGE 1984				18,7						

ROSEMONT

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		6479,2	1969	15	5507,3		97186,0			
B		8384,1	1969	15	7126,5		125761,5			
C		1426,4	1969	15	1212,4		21396,0			
D		5604,6	1969	15	4763,9		84069,0			
E		9721,0	1969	15	8262,8		145815,0			
F		10811,5	1969	15	9189,8		162172,5			
G		743,2								
H		67,7	1969	15	57,5		1015,5			
	n.c.	587,0								
corrections		-758,2								
TOTAL		42479,5			36120,3	781,4	637417,5	111	2,2	0,31
AGE 1984				15,0						

SAINTE-FOY

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		7915,2	1962	22	0,0		0,0			
A	n.c.	2198,1								
	n.c. *	1581,0								
B		9399,1	1962	22	6727,9		174134,4			
C		10067,2	1962	22	7989,2		206780,2			
D		3217,9	1962	22	8557,1		221478,4			
E		1712,3	1962	22	2735,2		70793,8			
F		1645,6	1962	22	1455,5		37670,6			
G		6706,7	1969	15	1398,8		24684,0			
H		5895,0	1969	15	5702,4		100630,5			
J		9178,2	1972	12	5010,7		70740,0			
K		1598,9	1981	3	7801,5		27534,6			
L		4145,1	1962	22	1359,1		35175,8			
M		1652,2	1962	22	3523,3		91192,2			
corrections		-5306,4								
RESIDENCES	n.c.	2979,7	1962	22	1404,4		36348,4			
TOTAL		57829,0			52260,7	1958,8	1060814,5	360,7	3,7	0,69
AGE 1984				18,3						

ST-FELICIEN

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PRINCIPAL		11201,8	1978	6	9521,5		67210,8			
TOTAL		11201,8			9521,5	326,5	67210,8	121,8	3,4	1,28
AGE 1984				6						

ST-HYACINTHE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PRINCIPAL		30514,5	1975	9	25937,3		274630,5			
TOTAL		30514,5			25937,3	377,3	274630,5	98,8	1,5	0,38
AGE 1984				9						

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		5561,2	1940	44	4727,0		244692,8			
B		1033,1	1940	44	878,1		45456,4			
C		4985,1	1940	44	4237,3		219344,4			
D		4348,1	1940	44	3695,9		191316,4			
E		5677,9	1954	30	4826,2		170337,0			
F		1621,2	1954	30	1378,0		48636,0			
P		7437,4	1952	32	6321,8		237996,8			
S		5325,9	1960	24	4527,0		127821,6			
T		4685,2	1970	14	3982,4		65592,8			
SERRES		468,9	1981	3	398,6		1406,7			
CHAUFFERIE		681,1	1940	44	578,9		29968,4			
LOCAUX EXT.		748,1	1940	44	635,9		32916,4			
corrections		-5068,4								
RESIDENCES	n.c.		1952	32	0,0		0,0			
TOTAL		37504,8			36187,2	2241,0	1415485,7	423,9	6,2	1,17
AGE 1984				37,7						

ST-JEROME

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
MONT-LAURIER	9	1216,4	1936	30	1033,9		36492,0			
A		6111,6	1939	45	5194,9		275022,0			
B		5048,7	1939	45	4291,4		227191,5			
C		10253,8	1973	11	8715,7		112791,8			
D		9938,4	1973	11	8447,6		109322,4			
E		4792,0	1973	11	4073,2		52712,0			
corrections		-586,6								
RESIDENCES	n.c.									
TOTAL		36774,3			31756,8	807,7	813531,7	102,8	2,5	0,32
AGE 1984				22,1						

ST-LAURENT

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	RAJEUNISSEMENT 1984-85
A		10249,0	1924	60	8711,6		614940,0			
B		8483,8	1952	32	7211,2		271481,6			
C		7755,1	1953	31	6591,8		240408,1			
D		9272,5	1956	28	7847,6		258510,0			
E		7429,8	1956	28	6315,3		208034,4			
		645,3								
EL		2407,6	1931	52	2046,5		125195,2			
		1784,0								
F		4769,9	1972	12	4054,4		57238,8			
		1128,6								
G		3751,6	1930	54	3188,9		202586,4			
		179,5								
corrections		-293,6								
TOTAL		53785,7			45967,4	6037,7	1978394,5	263,6	13,1	0,57
AGE 1984				36,8						

SEPT-ILES

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	RAJEUNISSEMENT 1984-85
PRINCIPAL		11873,9	1981	3	10092,8		35621,7			
PRINCIPAL	n.c.	364,6								
corrections		-171,8								
TOTAL		11702,1			10092,8	161,1	35621,7	14,0	1,6	0,14
AGE 1984				3,0						

SHAWINIGAN

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	RAJEUNISSEMENT 1984-85
PRINCIPAL		30603,9	1974	10	26013,3		306039,0			
PRINCIPAL	n.c.	423,2								
corrections		-4424,0								
TOTAL		26169,9			26013,3	401,8	306039,0	154,1	1,5	0,6
AGE 1984				11,7						

SHERBROOKE

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	RAJEUNISSEMENT 1984-85
P1		11378,0	1975	9	9671,3		102402,0			
P2		28585,0	1975	9	24297,2		257265,0			
P3		8503,0	1964	20	7227,5	470,4	170060,0	148,9	6,3	2,1
P4		6050,0	1939	45	5142,5		272250,0			
P5		7727,0	1956	24	6567,9		185448,0			
P6		5138,0								
corrections		-3420,4								
RESIDENCES 6	n.c.	2406,0	1964	20	2045,1		48120,0			
TOTAL		63960,6			52906,5	1222,2	987425,0	106,0	2,3	0,2
AGE 1984				15,4						

SOREL-TRACY

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
CENTRE CULTUREL	*				0,0		0,0			
A		7469,3	1981	3	6348,9		22407,9			
B		690,7	1981	3	587,1		2072,1			
C		7828,5	1981	3	6654,2		23485,5			
TOTAL		15988,5			13590,2	196,7	47965,5	21,7	1,4	0,16
AGE 1984				3						

TROIS-RIVIERES

PAVILLONS	REMARQUE	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
GEOFFROY					0,0		0,0			
A (humanites)		17607,6	1961	23	14966,5		404974,8			
B (humanites)		4103,1	1961	23	3487,6		94371,3			
C (humanites)		4477,4	1961	23	3805,8		102980,2			
D (piscine)		2228,2	1973	11	1894,0		24510,2			
E (document.)		5159,5	1978	6	4385,6		30957,0			
F (prefab.)		1534,4	1977	7	1304,2		10740,8			
A (sciences)		8905,8	1959	25	7569,9		222645,0			
B (sciences)		1854,6	1959	25	1576,4		46365,0			
C (sciences)		1731,9	1959	25	1472,1		43297,5			
D (gymnase)		602,7	1959	25	512,3		15067,5			
E (sciences)		6597,4	1959	25	5607,8		164935,0			
F (sciences)		383,9	1959	25	326,3		9597,5			
G (sciences)		2954,2	1959	25	2511,1		73855,0			
H (sciences)		3454,6	1959	25	2936,4		86365,0			
I (sciences)		3505,6	1959	25	2979,8		87640,0			
O (observatoire)		100,0	1980	4	85,0		400,0			
P (papier)		2669,0	1952	32	2268,6		85408,0			
corrections		-14020,0								
RESIDENCES	n.c.	4403,0								
TOTAL		53049,9			57689,4	2159,4	1504109,8	133,1	3,7	0,23
AGE 1984				28,4						

VALLEYFIELD

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
A		6493,3	1927	57	5519,3		370118,1			
B		5640,2	1948	36	4794,2		203047,2			
C		3691,7	1963	21	3137,9		77525,7			
	n.c.	29,7								
D		11443,3	1974	10	9726,8		114433,0			
F		1324,3	1946	38	1125,7		50323,4			
G		8463,2	1962	22	7193		186190,4			
H (arena)		3980,0	1961	25	3383,0		99500,0			
RESIDENCE	n.c.	2796,0								
TOTAL		41036,0			34880,6	5577,1	1101137,8	136,7	16,0	0,39
AGE 1984				26,8						

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
COMMERCE	*									
A		11117,4	1952	32	9449,8		355756,8			
B		4156,7	1895	60	3533,2		249402,0			
C		3664,9	1895	60	3115,2		219894,0			
D		9195,0	1901	60	7815,7		551700,0			
E		2775,4	1924	60	2359,1		166524,0			
F		4785,4	1955	29	4067,6		138776,6	341,1	0,0	8,39
H		1625,7	1920	60	1381,8		97542,0			
B (ctr-sportif)		8501,4	1977	7	7226,2		59509,8			
SECRETARIAT		249,5	1964	20	212,1		4990,0			
INST. CFAO		730,0	1983	1	620,5		730,0			
STATION BIO.		414,9	1964	20	352,7		8298,0			
TUNNEL		475,0	1963	21	403,7		9975,0			
ANNEXE		1949,4	1905	60	1657,0		116964,0			
CHAUFFERIE ANC.		661,8	1970	14	562,5		9265,2			
CTRAL-THERM.		1167,4	1970	14	992,3		16343,6			
SNOWDON	*	18019,4	1973	11	15316,5		198213,4			
corrections		-8125,2								
TOTAL		64364,1			59065,9	594,4	2203884,4	231,5	1,0	0,39
AGE 1984				34,2						

VICTORIAVILLE

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PREFABRIQUE	*									
A		2956,0	1963	21	2512,6		62076,0			
B		3520,0	1978	6	2992,0		21120,0			
C		4481,0	1941	43	3808,9		192683,0			
D		4709,0	1941	43	4002,6		202487,0			
E		4141,0	1941	43	3519,8		178063,0			
F		1573,0	1941	43	1337,0		67639,0			
P		102,0	1978	6	86,7		612,0			
R		560,0	1983	1	476,0		560,0			
SERRES		267,0	1975	9	226,9		2403,0			
CHAUFFERIE		284,0	1963	21	241,4		5964,0			
E.M.B.O.		4682,0	1980	4	3979,7		18728,0			
E.M.B.O.		7804,5	1971	13	6633,8		101458,5			
RESIDENCES	n.c.	5465,0								
corrections		-1307,6								
TOTAL		33771,9			23183,7	843,8	752335,0	340,5	3,6	1,47
AGE 1984				22,3						

VIEUX-MONTREAL

PAVILLONS	REMARQUES	SUPERF.	CONSTRN	AGE	B x 850	INVESTIS. 1979-1984	B x D	INVESTIS. 1984-1985	RAJEUNISSEMENT 1979-84	1984-85
PAVILLON		103081,1	1976	8	87618,9		824648,8			
DES PINS	*	3981,5	1967	17	3384,3		67685,5			
MARIE-VICTORIN	n.c.	13156,9			11183,4		0,0			
corrections		-39956,8								
TOTAL		67105,9			91003,2	1851,8	892334,3	248,1	2,0	0,27
AGE 1984				13,3						

ANNEXE - C

ÉVOLUTION HISTORIQUE DES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS

CRITÈRES D'ACCEPTATION DE BUDGETS PARTICULIERS

ANNÉE Catégories		1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976 à 1978-1979	1979-1980 à 1983-1984	1984-1985 à 1987-1988
AMÉLIORATIONS ET TRANSFORMATIONS	NORMALISÉ	-	-	10,00$/étudiant	10,00$/étudiant	10,00$/étudiant	12,00$/étudiant	12,00$/étudiant	FORMULE
DEVENU ENTRETIEN RÉPARATION EN 1984	BUDGETS PARTICULIERS	Analyse détaillée	Analyse détaillée	1- Nouvel enseignement 2- Augmentation de clientèle 3- Plan directeur	1- Nouvel enseignement 2- Augmentation de clientèle 3- Plan directeur	1- Nouvel enseignement 2- Augmentation de clientèle 3- Plan directeur 4- Réparations majeures 5- Sécurité	1- Nouvel enseignement 2- Augmentation de clientèle 3- Plan directeur 4- Réparations majeures 5- Sécurité	1- Nouvel enseignement 2- Augmentaiton de clientèle 3- Réparations majeures 4- Plan directeur 5- Sécurité	- Sécurité - Handicapé - Réparations Majeures - Nouvel enseignement

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS DE 1967-68 À 1982-83
(en milliers de dollars)

ANNÉE	A ACHAT DE TERRAINS ET VIÉNAGEMENTS	B CONSTRUCTION ET AGRANDISSEMENT	C ACHAT DE BÂTIMENT	D AMÉLIORATIONS ET TRANSFORMATIONS	E BIBLIOTHÈQUES	F MOBILIER	G APPAREILLAGE ET OUTILLAGE	H TOTAL D,F,G	J TOTAL D,E,F,G	K TOTAL B,C	L GRAND TOTAL
1967-68	25,5	3 364,2	-	463,7	-	140,2	401,2	1 005,1	1 005,1	3 364,2	4 394,9
1968-69	3 079,0	4 893,5	19 055,2	4 439,2	86,6	165,7	6 183,5	10 787,5	10 874,1	23 949,7	37 901,8
1969-70	724,6	10 661,2	39 389,8	7 480,2	1 020,0	2 808,1	11 209,0	21 397,5	22 417,5	49 951,0	73 092,9
1970-71	2 417,5	8 162,4	7 436,4	6 817,8	1 770,1	2 926,7	9 821,1	19 565,6	21 335,7	15 598,8	39 352,0
1971-72	1 466,8	22 224,7	2 872,9	9 275,3	2 299,0	2 202,2	9 722,4	21 199,9	23 498,9	25 097,6	50 163,3
1972-73	2 214,4	35 018,7	178,7	6 670,8	1 913,0	1 556,3	5 571,0	13 798,1	15 761,1	35 197,4	53 142,9
1973-74	220,6	100 191,7	3 977,7	6 482,4	1 175,0	2 114,3	7 250,9	15 847,6	17 022,6	104 071,4	121 314,6
1974-75	388,7	67 741,2	864,0	7 098,5	1 371,4	1 209,6	5 683,0	13 991,1	15 362,5	68 605,2	84 356,4
1975-76	305,0	14 603,5	-	3 812,5	1 210,0	1 865,2	5 024,1	10 701,8	11 911,8	14 603,5	26 820,3
1976-77	91,3	33 065,5	-	4 928,1	835,0	1 327,0	5 109,6	11 372,0	12 207,0	33 065,5	45 363,5
1977-78	119,5	20 064,9	-	5 563,8	752,0	1 631,5	4 579,1	11 791,3	12 543,3	20 064,9	32 727,4
1978-79	141,5	24 320,9	-	5 650,1	771,0	1 610,7	4 792,3	12 053,1	12 824,1	24 320,9	37 285,5
1979-80	526,3	21 898,3	-	7 635,9	799,3	1 647,2	5 847,8	15 130,9	15 930,2	21 898,3	38 364,8
1980-81	694,1	26 541,9	-	9 108,9	920,4	1 337,2	4 338,9	14 785,0	15 715,4	26 641,9	43 055,4
1981-82	419,3	9 681,7	12 200,0	8 607,4	891,8	1 450,9	4 487,1	14 545,4	15 476,2	21 881,7	37 758,2
1982-83	213,7	2 975,0	0,3	8 433,4	999,7	1 959,4	5 492,5	15 776,3	16 776,0	2 975,3	19 765,0
TOTAL	13 081,5			104 333,9	16 924,3	25 383,2	95 510,6	225 787,7	241 796,1		
TOTAL		405 191,3	85 775,0							491 265,3	747 059,3
TOTAL											
MOYENNE ANNUELLE	872,1	29 113,2	5 718,3	6 959,6	1 128,3	1 725,5	6 367,3	15 052,5	16 113,0	29 [illegible],1	47 [illegible],2

ANNEXE D

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ RÉACTEUR

BEAULIEU, PIERRE	DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT, CÉGEP DAWSON
CAMPAGNA, RÉAL	DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS, CÉGEP JOLIETTE DE LANAUDIÈRE
GAGNON, JEAN-EUDES	DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT, CÉGEP DE SEPT-ÎLES
LAFORTUNE, GILLES	DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT, CÉGEP DE ROSEMONT
LAMOUREUX, LAURENT	DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS, CÉGEP DE LIMOILOU
LAPLANTE, LAURIER	DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT, CÉGEP DE LA RÉGION DE L'AMIANTE